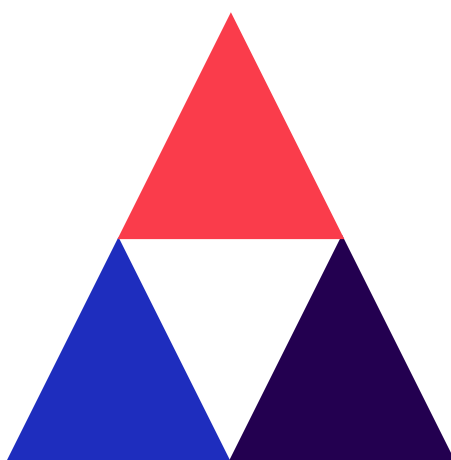




► Rapport final ¹

Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation
sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences
et de l'Agenda du travail décent
(17-21 mai 2021)



Département des politiques sectorielles (SECTOR)
Genève, 2021

¹ Conformément aux procédures établies, le présent rapport final sera soumis pour examen au Conseil d'administration du BIT à sa 343^e session (novembre 2021).

Copyright © Organisation internationale du Travail 2021

Première édition 2021

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays..

Rapport final, Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent (17-21 mai 2021), Bureau international du Travail, Département des politiques sectorielles (SECTOR), Genève, BIT, 2021.

ISBN 978-92-2-035491-9 (pdf Web)

Également disponible en anglais: *Final report*, The Technical Meeting on the Future of Work in the Context of Lifelong Learning for All, Skills and the Decent Work Agenda (17-21 May 2021), ISBN 978-92-2-035490-2 (pdf Web), Genève, 2021; et en espagnol: *Informe final*, Reunión técnica sobre el futuro del trabajo en el sector educativo en el contexto del aprendizaje permanente para todos, las competencias y el Programa de Trabajo Decente (17-21 de mayo de 2021), ISBN 978-92-2-035492-6 (pdf Web), Genève, 2021.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

► Table des matières

	Page
I. Introduction.....	5
II. Discussion générale	7
III. Examen des projets de points de discussion	12
1. Quels défis et possibilités se sont présentés en ce qui concerne le travail dans le secteur de l'éducation en raison des progrès technologiques, du changement climatique, de la mondialisation, de l'évolution démographique et d'autres facteurs de changement, y compris le programme d'apprentissage tout au long de la vie et la pandémie de coronavirus (COVID-19)?	12
2. Quelles sont les politiques et les pratiques qui ont fonctionné, celles qui n'ont pas fonctionné, et ce qu'il faut faire de plus pour relever ces défis et possibilités en matière de travail décent?	16
3. Étant donné que les modalités d'organisation de l'éducation varient considérablement d'un pays à l'autre, quelles mesures peut-on recommander à l'Organisation internationale du Travail et à ses mandants (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) de prendre afin de promouvoir le travail décent et un apprentissage de qualité dans le secteur de l'éducation, sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent?	25
IV. Examen et adoption du projet de conclusions.....	31
Défis et possibilités en matière de travail décent dans le secteur de l'éducation	31
Paragraphe 1 proposé.....	31
Paragraphe 2 proposé.....	31
Paragraphe 3 proposé.....	32
Paragraphe 7 proposé.....	32
Garantir un système efficace d'apprentissage tout au long de la vie et une éducation de qualité pour tous: investir dans les capacités et l'emploi décent des éducateurs	32
Paragraphe 9 proposé.....	32
Nouveau paragraphe proposé à la suite du paragraphe 10	32
Paragraphe 11 proposé.....	33
Nouveau paragraphe proposé à la suite du paragraphe 11	33
Paragraphe 22 proposé.....	33
Recommandations concernant l'action future de l'Organisation internationale du Travail et de ses Membres	33
Paragraphe 23 proposé.....	33
Nouveau paragraphe proposé à la suite du paragraphe 23	33

	Nouvel alinéa proposé à la suite de l'alinéa 23 c).....	33
	Nouveaux alinéas proposés à la suite de l'alinéa 24 iii)	34
	Alinéa 26 h) proposé	34
	Nouvel alinéa 26 f) proposé	34
	Nouvelle annexe proposée	34
V.	Adoption des conclusions.....	35
VI.	Clôture de la réunion	35

► I. Introduction

1. La Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent s'est tenue du 17 au 21 mai 2021. Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) avait décidé à sa 335^e session (mars 2019) de convoquer cette réunion, puis il a été décidé à sa 337^e session (octobre-novembre 2019), que celle-ci se tiendrait pendant cinq jours à Genève, en octobre 2020. Compte tenu des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19, la réunion a été reportée et s'est tenue dans un format mixte (présentiel et virtuel), du 17 au 21 mai 2021. L'objet de la réunion était de discuter des questions professionnelles et de travail concernant le personnel de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent, un accent particulier étant mis sur l'impact de la technologie, les demandes du marché du travail et les tendances mondiales du travail dans le secteur de l'éducation.
2. Le président de la réunion était M. Chad Blackman, Ambassadeur, mission permanente de la Barbade auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. La vice-présidente gouvernementale était M^{me} Mahlet Hailu Guadey (Éthiopie), le vice-président employeur, M. Santiago García Gutiérrez, et le vice-président travailleur, M. Jelmer Evers. Le groupe de travail sur les conclusions était présidé par M. Ricardo Kellman, conseiller, mission permanente de la Barbade auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. La secrétaire générale de la réunion était M^{me} Alette van Leur, directrice du Département des politiques sectorielles (SECTOR), le secrétaire général adjoint était M. Shinichi Akiyama, directeur adjoint dudit département, le secrétaire exécutif était M. Oliver Liang, et le coordinateur des services du secrétariat, M. Mohammad Taher.
3. La réunion a rassemblé 185 participants, dont 133 représentants et conseillers de gouvernements, ainsi que 15 représentants et conseillers des employeurs et 19 des travailleurs, et 16 observateurs d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations internationales non gouvernementales invitées.
4. Le président souhaite la bienvenue aux participants à la réunion, dont les débats porteront sur l'un des sujets les plus importants du monde du travail, qui est essentiel pour la croissance économique, la création d'emplois et un avenir durable. L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour préparer les apprenants à la vie qui les attend et au monde du travail. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sont tributaires d'une éducation et d'une formation de qualité pour garantir des économies productives, la croissance des chaînes de valeur et la création d'emplois décents. L'éducation et la formation sont également essentielles pour la paix, la démocratie, la santé et le bien-être, la promotion des droits de l'homme et du travail, l'égalité de genre et la transition vers des économies durables et vertes. Les changements intervenus au cours des dernières décennies signifient que les enseignants et les formateurs peuvent aujourd'hui s'appuyer sur des technologies et des sources d'information sans précédent pour soutenir l'apprentissage, que les apprenants peuvent se connecter à d'autres personnes dans le monde entier et que des domaines de connaissances nouveaux et vastes ont été ouverts à tous ceux que concerne l'apprentissage tout au long de la vie. Cela étant dit, la pression sur les étudiants et les enseignants s'est accrue, et le rôle des éducateurs est devenu plus complexe. La technologie, avec tous ses

avantages, soulève également des questions d'égalité, de gouvernance et de bien-être des éducateurs et des apprenants. La pandémie de COVID-19 a accru l'urgence de ces questions. Les derniers chiffres montrent que près de la moitié des élèves du monde subissent encore la fermeture partielle ou totale de leurs écoles, et que, en raison de la crise sanitaire, plus de 100 millions d'enfants n'atteindront pas le niveau minimum de compétence en lecture. Un travail décent pour les éducateurs constitue une stratégie cruciale pour reconstruire des systèmes éducatifs plus résilients à travers le monde. Il appelle tous les participants au présent forum dont le caractère est unique à partager leurs idées et leurs expériences sur ces questions cruciales, en vue d'identifier les domaines clés dans lesquels toutes les parties prenantes pourraient unir leurs efforts afin de faire progresser les choses. Notant que certains problèmes techniques se sont posés dans l'organisation de la présente réunion, il indique que ceux-ci sont l'illustration des difficultés que rencontrent les enseignants et les étudiants dans le cadre de l'enseignement à distance.

5. La secrétaire générale souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion, dont le but est de leur permettre de débattre de l'une des questions centrales qui se posent à l'heure actuelle. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019) appelle à un apprentissage efficace tout au long de la vie et à une éducation de qualité pour tous en vue de «promouvoir l'acquisition de compétences, d'aptitudes et de qualifications en faveur de tous les travailleurs tout au long de la vie active, en tant que responsabilité partagée entre les gouvernements et les partenaires sociaux». Pour l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'objectif de développement durable (ODD) 4 sur une éducation de qualité équitable et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous est la seule voie viable pour atteindre l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique. La réunion offre une occasion unique de discuter de l'avenir de l'éducation sous l'angle du travail décent. Les questions essentielles qui devront être examinées comprennent l'impact des changements dans le domaine de l'éducation sur les millions d'enseignants, d'administrateurs de l'éducation et de personnel de soutien à l'éducation dans leur travail et leur vie quotidienne, ainsi que les compétences dont les éducateurs ont besoin pour relever les défis de l'avenir du travail. Alors que de nombreuses conférences internationales ont pour objet l'apprentissage et les apprenants, la présente réunion vise à aborder les opportunités et les défis auxquels sont confrontés ceux qui font de l'éducation une réalité. Elle offre donc la possibilité d'examiner l'éducation dans le cadre du travail décent, tel qu'il est défini dans les principes et droits fondamentaux et le travail de l'OIT et dans les normes pertinentes. Cette approche est devenue encore plus urgente avec la pandémie de COVID-19, car le travail dans l'éducation, tout comme dans de nombreux autres secteurs, a été irrévocablement modifié par la pandémie. Conformément à l'appel lancé par la Déclaration du centenaire en faveur d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, elle espère que les participants profiteront de l'occasion qui leur est ainsi offerte pour définir une vision commune de l'éducation et de la formation qui assure à la fois une éducation de qualité pour les apprenants et un travail décent pour tous ceux qui travaillent dans ce secteur.
6. Le secrétaire exécutif présente le document de réflexion préparé pour la réunion (TMDWA/2021). Il rappelle que, en 2000, l'OIT a organisé une réunion tripartite sur l'apprentissage tout au long de la vie au XXI^e siècle: «L'évolution des rôles du personnel de l'éducation», qui avait été organisée à un moment marquant l'aube des changements qui façonnent aujourd'hui le monde de l'éducation et des compétences. Au cours des vingt dernières années, ces tendances ont eu un impact profond sur le travail du personnel éducatif, qui comprend les enseignants, les administrateurs et le personnel de soutien à l'éducation. Le document de réflexion a recensé un certain nombre de questions relatives au travail décent en lien avec ces changements dans le secteur de l'éducation et leur impact

sur les personnes employées dans ce secteur, notamment: les nouvelles technologies et les questions connexes de confidentialité et de protection des données; les nouvelles responsabilités sociales des éducateurs dans des domaines tels que la santé, la santé sexuelle, la santé mentale, l'évolution de carrière et l'entrée sur le marché du travail; et les problèmes plus traditionnels que sont les conditions de travail du personnel enseignant, les bas salaires et les difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale, qui rendent difficiles le recrutement des enseignants et le maintien dans leur poste, en particulier dans les zones rurales. On estime à 100 millions le nombre d'enfants non scolarisés en Afrique du Nord et au Moyen-Orient en raison de la pandémie, les conflits armés et d'autres crises qui se prolongent. Il semble y avoir un consensus académique universel sur le fait que les éducateurs sont l'élément clé pour garantir un système éducatif de qualité et surmonter ces défis.

► II. Discussion générale

7. Le vice-président travailleur se félicite de la tenue de la réunion à un moment aussi crucial, alors que les effets de la pandémie de COVID-19 accélèrent les défis à long terme que sont les inégalités et les troubles politiques, tout en donnant un aperçu de la manière dont la société mondiale pourra répondre aux menaces qui pèsent de par le monde, telles que le changement climatique. Il est clair que la société mondiale doit faire beaucoup plus et qu'une éducation publique de qualité pour chaque enfant est indispensable pour relever les défis. Les enseignants et le personnel de soutien à l'éducation sont bien conscients que leur rôle d'éducateurs n'existerait pas sans leurs élèves. Les enseignants s'engagent à fournir une éducation de qualité à chaque enfant dans chaque pays et demandent le soutien de l'État pour y parvenir. Mais leur capacité à le faire est étroitement liée à leur statut dans le contexte national et à leurs conditions de travail. La sécurité et la stabilité de l'emploi, accompagnées de salaires décents, sont cruciales pour leur permettre de remplir efficacement leur rôle essentiel. La Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966) et la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997) sont aujourd'hui plus pertinentes que jamais. Cependant, elles n'offrent pas une base suffisante pour que les enseignants puissent continuer à pratiquer leur profession, à s'engager auprès de leurs étudiants et à assurer des possibilités de croissance et d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, comme le soulignent la convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974, et la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004. En outre, il est nécessaire de garantir aux enseignants la jouissance effective de leurs droits fondamentaux au travail, y compris la liberté d'association. Si le document de réflexion fait à juste titre référence à l'apprentissage mixte et hybride, qui a un impact extrême sur les conditions de travail des enseignants et qui est fondamental dans la réponse à donner à la pandémie, il ne s'agit que d'un outil supplémentaire dans la palette pédagogique des enseignants. Au cours des vingt dernières années, un discours a émergé, créant une fausse dichotomie qui était étrangère aux éducateurs. La question n'est pas d'opposer les compétences aux connaissances, l'enseignement à l'apprentissage par projet ou les salles de classe à l'apprentissage communautaire, car tous ces éléments font partie du métier d'enseignant. L'éducation est une entreprise sociale et relationnelle, et la pandémie a permis de mettre en évidence le rôle crucial de l'interaction physique, les écoles et les salles de classe offrant un lieu d'appartenance et de cohésion sociale essentiel à l'apprentissage. Des données provenant de nombreux pays et de l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE) ont montré que l'apprentissage des élèves a chuté pendant les périodes de confinement pour tous les élèves, en particulier pour les élèves pauvres, tandis que le travail s'est intensifié côté enseignants. Il est clair que l'apprentissage présentiel garantit non seulement une meilleure éducation, mais aussi une meilleure société. En outre, des recherches récentes qui seront publiées prochainement indiquent que, lorsque certains pays sont passés à un enseignement entièrement en ligne pendant la pandémie, moins de 20 pour cent de la population avait accès à Internet, ce qui signifie que la plupart des enfants de ces pays ont été entièrement privés d'éducation. La fracture numérique qui persiste d'un pays ou d'une région à l'autre a eu pour conséquence de priver un nombre inacceptable d'enfants de leur droit à l'éducation. Elle montre également que l'accès à la technologie est désormais un droit humain.

8. En outre, comme l'a indiqué la Commission de l'OIT sur l'avenir du travail, les compétences ne donnent pas un tableau complet de la situation. Un avenir centré sur l'humain nécessiterait de se concentrer résolument sur le bien-être des enfants, qui est lié de manière symbiotique au bien-être des enseignants. L'éducation d'étudiants dotés des capacités humaines nécessaires pour devenir des citoyens à part entière exige qu'ils reçoivent un enseignement approfondi, et que leurs enseignants bénéficient eux aussi du même niveau d'attention. Pourtant, certaines approches et certaines mesures sont telles qu'il est difficile pour les enseignants d'assurer un environnement propice à leurs étudiants. Par exemple, comme l'indique le paragraphe 124 de la recommandation de 1966, aucun système de notation au mérite aux fins de la détermination du salaire ne devrait être introduit ou appliqué sans l'avis préalable et le consentement des organisations d'enseignants concernées. Aucun syndicat n'est favorable à la rémunération au mérite, et pourtant elle continue à être utilisée comme une approche politique qui divise et qui est défectueuse, sans aucune preuve d'un impact positif sur les étudiants. Les enseignants s'engagent à exercer une profession collégiale, collaborative et ambitieuse dans laquelle tous les enseignants aident tous les étudiants à s'engager dans l'apprentissage tout au long du continuum, depuis ceux qui sont engagés dans un parcours académique jusqu'aux élèves de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) qui travaillent à développer des compétences pratiques. Les gouvernements devaient améliorer leur suivi des étudiants marginalisés ainsi que le soutien qu'ils leur apportent. La recommandation de 1966 continue à offrir des orientations importantes, même si les conditions ont changé. Dans les années soixante, les enseignants dispensaient un enseignement largement basé sur l'utilisation de supports papier et, s'ils avaient un devoir de diligence à l'égard des élèves, on n'attendait pas d'eux qu'ils couvrent la gamme des structures de soutien et des dispositions interprofessionnelles qui existent dans la société d'aujourd'hui. Les progrès technologiques ont conduit à une plus grande normalisation des évaluations, des programmes scolaires et des politiques éducatives dans les différents pays, au détriment des approches locales. La marche vers la normalisation a produit certains effets pervers et débilissants.
9. Et pourtant, la pandémie a montré que rien n'est figé. Les enseignants ont démontré leur capacité à s'adapter à des réalités qui évoluent, souvent au prix d'un lourd tribut personnel, avec une souplesse et une flexibilité rarement observées dans d'autres professions. L'autonomie professionnelle des enseignants a été renforcée par nécessité et ils sont immédiatement devenus responsables de l'évaluation des étudiants d'une manière qui n'aurait pas pu être imaginée un an plus tôt. Cette autonomie professionnelle doit être renforcée et entretenue. Bien que la Déclaration du centenaire souligne l'importance de la négociation collective et du dialogue social, dans la pratique, les gouvernements discutent souvent avec les entreprises technologiques de leurs exigences en matière d'éducation,

mais consultent rarement les organisations d'enseignants. Les résultats désastreux d'une telle situation ont pu être observés dans un pays en particulier qui a tenté de recourir à un algorithme pour déterminer les résultats des examens à partir de paramètres fixés sans aucune consultation des enseignants, cette approche ayant dû être abandonnée et remplacée par une évaluation par les enseignants. De plus, à mesure que les salles de classe se numérisent, à une vitesse considérablement accrue pendant la pandémie, des protections doivent être mises en place pour les étudiants et les enseignants, et les gouvernements ont la responsabilité de veiller à ce que les données ne soient pas monétisées ou vendues. Cela devrait se faire en totale collaboration avec les représentants des travailleurs afin de garantir une clarté et une transparence totales. Ironiquement, les questions technologiques ont été gérées plus soigneusement dans le secteur privé, où les écoles d'élite ont fixé des limites strictes à la technologie consommée par les étudiants. Cette protection ne doit pas être réservée aux riches, mais doit être disponible pour tous. Une autre question importante sur laquelle les autorités éducatives ne font pas assez d'efforts est le changement climatique. Les infrastructures scolaires représentent une part importante du parc immobilier, et la présente réunion devrait insister pour qu'une priorité élevée soit accordée aux bâtiments scolaires respectueux du climat. Les alternatives vertes offrent une approche éducative qui s'aligne sur les objectifs de l'OIT, et la question du changement climatique ne peut être laissée aux générations futures. En outre, le développement des étudiants pour qu'ils deviennent des citoyens à part entière ne peut être assuré que si on leur apprend à réfléchir de manière critique à l'approche de la société vis-à-vis de l'avenir. Confrontés aux *fake news*, aux approches populistes de droite basées sur le mensonge, au refus obstiné du recours à la science et à l'essor des approches antidémocratiques, les enseignants sont en première ligne pour protéger l'avenir. Pour remplir cette fonction vitale, ils ont besoin du soutien d'institutions fortes, d'une bonne formation initiale, ainsi que d'un apprentissage et d'un développement professionnels continus (CPLD) tout au long de leur carrière. En effet, la profession d'enseignant peut être un modèle d'apprentissage tout au long de la vie, pour lequel un engagement tripartite est nécessaire sur un certain nombre de points importants, notamment: l'amélioration de la recommandation de 1966 et des lignes directrices politiques sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance, qui devraient être associées au Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART); et la garantie de la cohérence des politiques en reconnaissant le [Cadre mondial en matière de normes professionnelles pour l'éducation](#) de l'Internationale de l'éducation (IE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comme un moyen de garantir le professionnalisme accru des enseignants, une amélioration de leur statut et une responsabilité accrue. Il existe déjà de nombreux points d'accord entre les parties, énoncés dans une série d'instruments de l'OIT, sur lesquels il est possible de s'appuyer pour obtenir des résultats tangibles qui soient conformes à l'Agenda du travail décent.

10. Selon le vice-président employeur, la réunion tripartite offre une occasion précieuse, venant à point nommé pour permettre aux mandants tripartites de faire le point sur la manière dont la crise sanitaire et économique actuelle affecte le secteur de l'éducation, tout en jetant des bases solides pour permettre au secteur non seulement de faire face à la situation actuelle, mais aussi de saisir les opportunités qui se présentent pour améliorer les systèmes éducatifs à long terme. Il souligne que l'éducation est la colonne dorsale des économies et des sociétés en général, car elle est l'un des plus puissants moteurs du développement et l'un des instruments les plus puissants pour réduire la pauvreté et améliorer la santé, l'égalité de genre, la paix, la productivité et la stabilité. Avant même la pandémie, le monde

connaissait ce que certains appellent une «crise de l'apprentissage». Les taux d'alphabétisation se sont accrus au cours des deux derniers siècles, principalement en raison de l'augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire. L'enseignement secondaire et supérieur a également connu une croissance spectaculaire, le nombre moyen d'années de scolarité dans le monde étant aujourd'hui plus élevé que par le passé. Néanmoins, 258 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire n'ont pas été scolarisés en 2019, ce qui prouve les énormes défis qui restent à relever pour augmenter l'accès à l'éducation pour tous. Le monde est loin d'être sur la voie d'atteindre d'ici à 2030 la cible 1 de l'ODD 4, qui consiste à garantir que tous les enfants suivent un cycle complet d'enseignement primaire, comme le prévoit la cible 4.1 des ODD, certains pays étant même très en retard. Les aspects qualitatifs du système éducatif suscitent également de vives inquiétudes, comme le montre le déficit de compétences sans cesse croissant auquel sont confrontées de nombreuses industries de par le monde. Le manque de compétences, qui découle de l'écart entre les compétences requises par le marché du travail et celles dont la main-d'œuvre jeune dispose, met en évidence la nécessité d'une meilleure interaction du système éducatif avec les institutions du marché du travail en vue d'aligner les programmes et les approches pédagogiques des établissements d'enseignement et de formation sur les besoins en termes de compétences des entreprises. Ce même manque, qui est source de frustration pour les enseignants, les étudiants, les établissements d'enseignement et les entreprises, représente une mauvaise affectation de ressources rares, ce qui a de graves conséquences économiques et sociales. L'amélioration des systèmes éducatifs, tant en termes d'effectifs que de qualité, est donc déjà une priorité, que la pandémie a rendue encore plus cruciale. Selon les statistiques de la Banque mondiale, les fermetures d'écoles dues au COVID pourraient pousser dans la pauvreté d'apprentissage 72 millions d'enfants supplémentaires en âge de fréquenter l'école primaire, ce qui signifie que ces enfants seront incapables de lire et de comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans. La pandémie peut également avoir des conséquences profondes et durables sur le financement public et privé, la prestation de l'éducation, la mobilité des étudiants et le fonctionnement des établissements d'enseignement. L'ensemble de l'écosystème éducatif est en train de se transformer d'une manière qui était impossible à imaginer il y a seulement un an.

11. Malgré les difficultés en lien avec le caractère virtuel de la réunion, il incombe aux mandants tripartites de montrer que l'OIT reste pertinente et qu'elle est en mesure de poursuivre son travail dans de telles circonstances. Le projet de conclusions examiné par la réunion doit donc être concis, précis et, surtout, court, ce qui aidera à rendre les négociations productives pendant le peu de temps disponible et offrira des orientations claires aux partenaires sociaux nationaux. Les employeurs sont fermement résolus à participer à cette discussion importante et à démontrer que le dialogue social, même virtuel, reste le meilleur outil disponible pour relever les défis et tirer parti des opportunités découlant de la pandémie.
12. La vice-présidente gouvernementale insiste sur le rôle crucial que jouent pour le développement durable l'éducation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation permet aux jeunes générations d'acquérir les compétences nécessaires pour vivre en paix et en bonne santé, de même que les compétences indispensables pour entrer sur le marché du travail. Le travail décent et le développement durable dépendent de la qualité de l'éducation et des compétences. Il est clair que, pour avoir de bons systèmes d'éducation et de bonnes compétences, il faut un personnel éducatif qualifié et motivé, notamment des enseignants, des administrateurs et du personnel de soutien à l'éducation. L'élément humain dans la fourniture d'une bonne éducation est l'aspect le plus important

et le plus difficile des systèmes éducatifs. Le personnel éducatif est la partie la plus coûteuse de l'investissement dans l'éducation, et il est important d'encourager les jeunes gens talentueux et motivés à entrer dans le secteur de l'éducation. Ils ont besoin d'être bien formés et de bénéficier d'une formation continue après leur entrée en service, et de recevoir un soutien pour assumer leurs responsabilités croissantes en matière d'enseignement, d'orientation et d'autres tâches de prise en charge. Ils ont de plus en plus besoin d'être formés et soutenus dans l'utilisation de la technologie, qui est devenue une partie importante de l'éducation aujourd'hui. Le financement d'un programme aussi ambitieux est un véritable défi, et le financement de l'éducation reste dans de nombreux pays insuffisant pour garantir un nombre suffisant d'enseignants qualifiés, ce qui rend difficile le recrutement de jeunes gens talentueux et leur maintien dans la profession. Le coût supplémentaire de la technologie accroît la pression sur les budgets publics requis pour fournir des ressources adéquates et éviter une fracture numérique entre les écoles bien dotées et les plus pauvres. Les systèmes éducatifs de par le monde entier varient considérablement et sont souvent décentralisés. Les solutions uniques à tous fonctionnent rarement dans le domaine de l'éducation, et les pays ont besoin de la souplesse nécessaire pour appliquer des principes et des solutions adaptés aux contextes locaux. Toutefois, les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs présents à la réunion s'accorderont sans doute sur l'importance de l'éducation dans une vision commune pouvant servir de base à un dialogue social constructif sur les solutions au financement et au développement d'une main-d'œuvre éducative de qualité dans chaque pays. La marche à suivre comprend des relations constructives avec les syndicats de l'éducation, des partenariats avec le secteur privé et des investissements publics dans l'éducation, notamment par le biais d'une coopération au développement appropriée. Les gouvernements devraient également exercer une réglementation et un contrôle suffisants sur les technologies de l'éducation afin de garantir que le choix des programmes et de l'enseignement reste entre les mains des pays et est en accord avec leur vision de l'éducation.

13. Un observateur représentant l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) souligne l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie qui offre des possibilités de perfectionnement, de recyclage et de développement professionnel afin que les travailleurs puissent rester compétents et progresser dans leur travail, tout en s'épanouissant et en se développant personnellement dans leur vie. Des solutions innovantes sont nécessaires pour répondre aux changements engendrés par la technologie. Parmi les tendances notables constatées sur le marché du travail, on notera des changements plus fréquents d'emplois ou de vocation au cours d'une carrière, par choix, par nécessité ou pour répondre aux avancées technologiques. L'employabilité est désormais moins déterminée par les qualifications générales et davantage par la capacité à démontrer les compétences nécessaires pour l'emploi. S'il est difficile de prévoir l'avenir avec certitude, il est clair que les systèmes d'éducation prennent une importance croissante dans la préparation des personnes au travail d'aujourd'hui et de demain. Lorsque les individus sont confrontés à des expériences différentes de ce qu'était leur compréhension antérieure du monde, ils doivent avoir recours à de nouvelles connaissances et à de nouvelles façons de procéder. Ce qu'il faut donc, c'est une vie dans laquelle l'apprentissage fait partie intégrante, ou un état d'esprit d'apprentissage, avec des possibilités permanentes d'apprentissage et de développement des compétences comme facteurs d'employabilité et de réussite. Il a été démontré que, lorsqu'il est facilement accessible et dispensé efficacement, l'apprentissage tout au long de la vie permet une augmentation des gains et offre aux chômeurs la possibilité de retrouver un emploi, en même temps qu'il améliore les performances, la

productivité et le maintien dans l'emploi. Il favorise également le travail décent tout en étant bénéfique pour la santé mentale et physique, la confiance en soi, la satisfaction de vivre et la participation civique. L'accès ouvert à l'apprentissage devrait être un principe fondamental des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie. Il est donc nécessaire de s'attaquer aux obstacles à la participation tels que le manque de temps dû au travail, les raisons familiales, les ressources financières, le lieu, le manque de soutien des employeurs et/ou des gouvernements, l'accès à l'information et aux technologies et l'absence de dialogue social. Enfin, il convient de faire davantage pour identifier les défis uniques et spécifiques des différentes régions, notamment en Afrique.

► III. Examen des projets de points de discussion

- 1. Quels défis et possibilités se sont présentés en ce qui concerne le travail dans le secteur de l'éducation en raison des progrès technologiques, du changement climatique, de la mondialisation, de l'évolution démographique et d'autres facteurs de changement, y compris le programme d'apprentissage tout au long de la vie et la pandémie de coronavirus (COVID-19)?**
- 14.** Le vice-président employeur fait savoir que la pandémie a suscité d'énormes défis pour le secteur de l'éducation, mais qu'elle offre également des possibilités d'adapter et de transformer l'éducation et de commencer à concrétiser une vision de l'avenir de l'apprentissage. Il est important pour la réunion d'examiner à la fois l'impact immédiat et les conséquences à long terme de la crise. L'un des principaux défis découlant de la pandémie est clairement lié à la sécurité et à la santé au travail. En raison de la situation sanitaire, des fermetures obligatoires d'écoles ont été ordonnées dans la grande majorité des pays. Dans ce contexte, les employeurs privés ont constamment fait de la sécurité des élèves, des enseignants et de la communauté scolaire leur première priorité. Grâce aux multiples mesures d'atténuation adoptées, des études ont conclu que les écoles représentaient un faible risque d'infection et de transmission pour les enseignants et les élèves, par rapport à d'autres milieux. La fermeture généralisée des écoles doit donc être considérée comme un dernier recours et ne doit être décidée qu'après consultation des partenaires sociaux et après que d'autres mesures ont été prises pour contenir la propagation du virus. Un autre défi posé par la pandémie est la grande menace qui pèse sur les écoles privées, voire même sur leur existence. Souvent, les écoles privées ne reçoivent pas de financement spécifique de la part des contribuables et dépendent presque entièrement des recettes provenant des frais de scolarité. Or de nombreuses familles, confrontées à une réduction de leurs finances ou à l'incertitude, ont opté pour les écoles publiques, ce qui a entraîné dans de nombreux pays une réduction des inscriptions dans les écoles privées. La pression financière sur les écoles privées va probablement se poursuivre à moyen terme, compte tenu de la baisse attendue des effectifs, des difficultés à recouvrer les frais impayés et des arriérés accumulés. Pourtant, dans de nombreux pays, les gouvernements ne soutiennent pas les écoles privées et les enseignants en offrant des subventions, des congés payés ou des mesures de soutien salarial, comme ils le font pour les écoles publiques. Ce manque de soutien a contraint de nombreux enseignants privés à

se tourner vers d'autres emplois et a entraîné la fermeture d'écoles et d'établissements de formation privés. Les écoles privées représentant près de 25 pour cent du total des inscriptions scolaires, cela pourrait avoir des conséquences dramatiques sur les possibilités d'apprentissage des élèves et un effet négatif à long terme sur les économies nationales. Un autre défi majeur réside dans le fossé qui se creuse entre les compétences dont les entreprises ont besoin et celles acquises par les étudiants des établissements d'enseignement et de formation. Ce décalage, déjà important, s'est accentué suite à la pandémie. La reprise après la pandémie et les transitions verte et numérique qui se sont produites nécessitent que la grande majorité de la main-d'œuvre se perfectionne ou se requalifie afin d'acquérir les compétences nécessaires dans un monde du travail en mutation, et qu'elle puisse participer pleinement à la société. Le décalage entre les compétences disponibles et les compétences requises rend plus difficiles l'obtention et la conservation d'un emploi pour ceux qui n'ont pas les compétences adéquates; il menace la stabilité des entreprises et exacerbe les barrières sociales et économiques qui freinent les économies et les obligent à fonctionner en dessous de leurs capacités.

15. Alors que la pandémie crée de nombreux problèmes pour le secteur de l'éducation, elle offre également de nouvelles opportunités, ouvrant de nouvelles portes à l'innovation, l'ensemble du secteur s'unissant pour s'adapter à cette nouvelle réalité. La pandémie a été l'occasion de faire comprendre comment l'enseignement à distance et l'utilisation des nouvelles technologies peuvent être efficaces, à mesure que sont adoptées les nouvelles technologies et que les programmes et les méthodes d'enseignement sont adaptés à la nouvelle situation. Il a fallu dans le même temps traiter les aspects émotionnels et psychologiques liés à ces changements, mettre en place de nouveaux systèmes et mécanismes pour faciliter la transition de l'apprentissage en présentiel à l'apprentissage en ligne, et maintenir l'engagement et la motivation des enseignants, des étudiants et des parents. Les solutions d'apprentissage à distance et l'utilisation des nouvelles technologies offrent un certain nombre d'avantages, notamment un apprentissage personnalisé adapté aux besoins des étudiants, un accès plus facile à divers sujets et le développement professionnel des enseignants en termes de gestion de la classe et d'offre d'expériences d'apprentissage différentes aux différents étudiants. Cependant, il est également important de reconnaître les limites des cours en ligne et de l'utilisation des nouvelles technologies, et notamment la fracture numérique, environ 360 millions d'enfants n'ayant pas accès à Internet. La réduction de la fracture numérique est essentielle pour garantir l'égalité en matière d'éducation. À moins d'un investissement important dans les solutions de connectivité et la culture numérique, ainsi que de changements politiques audacieux pour promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans les salles de classe, la fracture numérique se traduira par un écart d'apprentissage toujours plus grand. La fermeture physique des écoles a obligé ces dernières à fixer des priorités pour ce qui est du contenu de l'apprentissage, en mettant l'accent sur certaines matières et sur les connaissances et compétences importantes, à savoir celles qui ont le plus grand intérêt pour les étudiants et qui sont applicables dans le monde réel. Les gouvernements devraient adopter des politiques publiques de soutien pour aider à combler le fossé entre les aptitudes et les compétences enseignées à l'école et celles requises sur le marché du travail. La pandémie a offert au secteur l'occasion de diriger et d'adopter des changements qui, sans elle, auraient pris de nombreuses années à être mis en œuvre. Il est désormais possible de développer et de renforcer les techniques pédagogiques visant à améliorer les compétences humaines et sociales des enfants, telles que la pensée critique, la communication efficace, la résolution de problèmes et l'instauration de relations, ce qui contribuera à développer l'état d'esprit nécessaire pour gérer les transformations

numériques en constante évolution dans la vie et au travail. Les institutions privées, telles que les universités, les établissements de formation technique et les centres d'enseignement à distance, ont été à l'avant-garde des nouvelles opportunités et ont créé un environnement propice à l'innovation dans le secteur.

- 16.** Le vice-président travailleur constate avec satisfaction que tous les participants sont d'accord sur le fait que l'éducation est essentielle pour l'ensemble de la société. Il est nécessaire d'étudier ce que le manque de compétences implique dans la pratique et de reconnaître qu'il ne se limite pas aux compétences technologiques, mais qu'il est très vaste et inclut également les compétences civiques et la connaissance du monde. L'importance accordée au dialogue social est également à saluer. Celui-ci est l'un des outils les plus puissants dont on dispose et il est important de partager les bonnes pratiques nationales à cet égard. Par exemple, aux Pays-Bas, un accord tripartite sur la charge de travail des enseignants a permis aux équipes scolaires d'avoir leur mot à dire dans l'allocation des fonds pour le recrutement des enseignants et du personnel de soutien, ce qui s'est avéré très fructueux. Cette stratégie est actuellement envisagée dans le cadre d'un investissement majeur du gouvernement visant à combler le déficit d'apprentissage à la suite de la pandémie. Il serait très utile de passer en revue d'autres exemples réussis de coopération tripartite. L'objectif visant à garantir un personnel qualifié et motivé est également essentiel et, compte tenu des différences d'un pays à l'autre, il pourrait nécessiter des mesures adaptées aux contextes locaux. S'il est clair que la réglementation de la technologie s'impose, la réunion devrait en examiner le contenu. Les enseignants sont prêts à rechercher le recours à la technologie, à condition que l'objectif soit d'aider l'enseignement en classe et non de le remplacer. L'introduction de la technologie devrait être basée sur le partage des connaissances et une recherche solide impliquant le personnel enseignant. La réponse à la pandémie peut offrir une occasion d'évoluer, étant entendu que la perturbation causée par la crise n'a pas été détournée pour transformer la nature même de l'éducation, qui est et doit rester une institution publique. Il est important de donner la priorité à la vaccination des enseignants en tant que mesure clé pour vaincre la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures de sécurité adéquates dans les écoles, bien que l'expérience ait montré que les mesures de sécurité adoptées varient considérablement d'un pays à l'autre. L'évolution du secteur à la suite de la pandémie pourrait offrir des possibilités d'aller plus loin dans l'offre publique d'éducation. Il convient de rappeler que l'enseignement supérieur est également un bien public et que de nombreuses institutions publiques participent à sa prestation.
- 17.** La vice-présidente gouvernementale souligne que la pandémie a fait payer un lourd tribut au secteur de l'éducation. Elle a servi à démontrer l'insuffisance de la préparation et de la transition vers la transformation numérique, entravée notamment par un manque de compétences, d'outils numériques, d'infrastructures et de ressources. Parmi les autres défis à relever, citons la pression exercée sur le système scolaire privé, les conditions de travail difficiles, l'insécurité de l'emploi, l'impact émotionnel de la pandémie sur les élèves et les enseignants, ainsi que la charge de travail accrue et irrégulière. De nombreux enseignants se sont montrés réticents à s'engager dans la transition numérique. La fracture numérique comporte également une dimension de genre, comme le montrent les priorités des ménages ne disposant pas d'outils techniques suffisants, dans lesquels la préférence est souvent donnée au chef de famille, puis aux garçons, les filles arrivant en dernier. Parmi les opportunités offertes par la pandémie, figure la nécessité soudaine de s'engager dans la transition numérique, avec la possibilité de développer des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'adopter des méthodes d'enseignement plus flexibles, notamment l'éducation mixte. Les ministères de l'éducation et les employeurs

devraient se réunir, notamment dans le cadre de partenariats public-privé, pour mieux identifier les ensembles de compétences dont les jeunes auraient besoin pour relever les défis auxquels ils seront confrontés sur le marché du travail de demain, y compris les compétences non techniques et l'état d'esprit nécessaires.

18. Une représentante du gouvernement des Philippines a fortement soutenu l'appel en faveur de la vaccination du personnel de l'éducation, qui devrait être classé parmi les travailleurs essentiels, indispensables pour assurer la fourniture ininterrompue de ressources humaines dûment qualifiées. Accorder la priorité au personnel enseignant dans les programmes nationaux de vaccination permettrait de limiter au maximum les perturbations du système éducatif.
19. Le représentant et la représentante du gouvernement de la Guinée font remarquer que la pandémie s'est ajoutée aux défis existants en matière d'éducation en Afrique, notamment parce que de nombreuses personnes n'utilisent pas d'outils numériques et n'ont pas accès à Internet. Une formation à l'utilisation des outils technologiques serait nécessaire pour assurer une transition numérique efficace. Dans le cas de la formation technique, la présence physique des apprenants et des enseignants est souvent nécessaire afin d'assurer une acquisition des compétences efficace. Un autre défi concerne le taux élevé d'analphabétisme des jeunes engagés dans des apprentissages traditionnels. Les systèmes d'apprentissage formels sont plus propices à garantir un processus d'apprentissage efficace. Malgré tous les défis rencontrés dans le cadre des campagnes de vaccination, il est important de garantir l'accès de tous les enseignants aux vaccins.
20. Le vice-président travailleur souligne que le recours aux partenariats public-privé n'offre pas beaucoup de solutions et que les gouvernements doivent assumer la responsabilité de l'éducation en tant que bien public. Il faut également veiller à ce que tout changement proposé dans les fonctions des enseignants à la suite de la pandémie n'empiète pas sur leurs droits du travail tels qu'ils sont définis dans les conventions de l'OIT.
21. Un représentant des travailleurs du Canada, se référant aux effets économiques et sociaux de la pandémie, estime qu'il est très important de tenir compte du lourd tribut qu'elle a fait payer aux étudiants, aux enseignants et aux travailleurs de l'éducation en général. L'accent devrait donc être mis sur le soutien à la santé mentale et sur la mise en place de systèmes complets de soutien psychologique et social dans le secteur de l'éducation.
22. Un représentant des travailleurs du Mexique souligne l'importance du dialogue social pour élaborer des réponses à la pandémie et garantir un travail décent dans le secteur de l'éducation. Dans son pays, un dialogue social fructueux avec le gouvernement et les employeurs pendant la pandémie a permis de réaliser des progrès significatifs dans la protection des droits économiques et sociaux du personnel de l'éducation, y compris dans le domaine de la sécurité sociale, un accord ayant été trouvé sur les augmentations de salaire, la reconnaissance de la rémunération au mérite et une meilleure stabilité de l'emploi. Plus de 400 personnels éducatifs supplémentaires ont été embauchés, et de nombreux travailleurs sous contrat temporaire se sont vus offrir une plus grande stabilité d'emploi. Le bon leadership du gouvernement et des syndicats a permis une coopération tripartite productive.
23. Le vice-président employeur déclare que de nombreux gouvernements sont favorables au développement de partenariats public-privé, sans lesquels il est très difficile de garantir la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels. S'il est vrai que l'éducation est un bien public, cela ne signifie pas qu'elle doit être dispensée uniquement par des institutions publiques. De nombreux biens publics sont gérés par des institutions privées.

Le manque de compétences existe également chez les enseignants, par exemple en matière de compétences numériques. Si les gouvernements constatent que les enseignants sont réticents à s'adapter aux nouvelles technologies, il est nécessaire de mieux comprendre les raisons de ces attitudes et d'explorer les solutions possibles. Si les employeurs ne s'opposent pas aux appels lancés pour que les enseignants soient classés comme travailleurs essentiels aux fins de l'accès à la vaccination, il ne faut pas oublier que de nombreuses autres catégories de travailleurs pourraient également prétendre à ce statut. Il est très clair que le dialogue social est un moyen crucial pour trouver des solutions aux défis auxquels le secteur est confronté.

24. La vice-présidente gouvernementale reconnaît les défis qui ont surgi à la suite de la pandémie. Les gouvernements font tout leur possible pour assurer l'adaptation nécessaire dans le secteur de l'éducation. Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de la situation et d'identifier la contribution qui peut être apportée par toutes les parties prenantes. Si les gouvernements ont clairement leurs responsabilités, il en va de même pour les autres partenaires. Il est donc important de travailler ensemble pour identifier et mettre en œuvre des solutions appropriées.

2. Quelles sont les politiques et les pratiques qui ont fonctionné, celles qui n'ont pas fonctionné, et ce qu'il faut faire de plus pour relever ces défis et possibilités en matière de travail décent?

25. Tout en se félicitant du fait que les discussions mettent bien l'accent sur le dialogue social, le vice-président travailleur estime que l'importance accordée à la mise en place des conditions de travail nécessaires pour assurer un travail décent aux enseignants et au personnel de soutien à l'éducation n'est pas suffisante. Lorsque les normes internationales du travail sont respectées, les résultats sont meilleurs pour les enseignants, les étudiants et la société. La pandémie a mis en exergue le travail essentiel accompli par les enseignants pour soutenir l'apprentissage des élèves, leur développement personnel et le lien avec la communauté scolaire. Les écoles ont également rempli une fonction plus vaste de plaque tournante pour la communauté, la formation des enseignants et la direction des écoles apportant leur soutien aux enseignants dans le renforcement de leur rôle professionnel. Des études ont montré une régression des compétences sociales et émotionnelles et de la capacité à communiquer pendant la pandémie. L'apprentissage a été entravé, en particulier pour les élèves ou étudiants vivant dans des maisons surpeuplées, qui n'ont pas accès à Internet et à d'autres ressources. Le secteur de l'EFTP est peut-être le secteur qui a été le plus touché, car il s'agit d'un domaine où l'apprentissage pratique est essentiel. Bien que les programmes d'éducation en ligne offrent une solution provisoire, elles ne sauraient constituer un remplacement. Les entreprises ont certainement un rôle à jouer grâce aux apprentissages qu'elles proposent, tandis que des établissements d'EFTP forts ont pour leur part un rôle à jouer pour entretenir des relations avec les entreprises qui faciliteront l'accès de leurs étudiants au marché du travail. Bien que la recommandation de 1966 contienne de nombreuses orientations sur la manière d'assurer un travail décent aux enseignants, nombre de ses principes ne sont pas repris, notamment la nécessité de contrats permanents, en particulier dans certains pays d'Amérique latine. L'augmentation des formes d'emploi précaires compromet la capacité des enseignants à faire leur travail. Pourtant, lorsque les syndicats et les gouvernements travaillent ensemble, beaucoup de choses peuvent être réalisées, comme l'illustre le travail conjoint mené aux Pays-Bas au

sujet des normes professionnelles. L'OIT devrait produire des orientations sur les approches du professionnalisme des enseignants qui soient alignées sur le Cadre mondial IE/UNESCO en matière de normes mondiales pour l'éducation, en y ajoutant le matériel requis pour compléter la recommandation de 1966.

- 26.** La fatigue due au numérique est un problème bien réel qui donne lieu à une forme d'esclavage numérique, les enseignants étant harcelés à toute heure du jour et de la nuit par les demandes des parents, des étudiants et des administrateurs. L'intensification du travail et la nécessité d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée figurent parmi les problèmes les plus graves auxquels sont confrontés les enseignants, et l'allongement des heures de travail est contraire aux principes les plus fondamentaux de l'OIT. Il existe de plus en plus un consensus sur le droit des enseignants à se déconnecter. La technologie doit faire avancer les gens, et non les ramener à des conditions de travail insoutenables. L'importance du droit à la confidentialité des données et du droit à la déconnexion a mis en évidence la nécessité de consulter les représentants des travailleurs sur tout outil numérique envisagé et d'inclure les enseignants dans le suivi et l'évaluation de ces outils. Les autorités publiques devraient conclure des contrats qui prévoient au minimum un accès et un contrôle communs des données. Le dernier rapport de l'IE sur la condition des enseignants, qui sera bientôt publié, révèle que leur statut est constamment mis à mal par les bas salaires, la détérioration des conditions, le manque de respect, l'intensification du travail et la précarité de l'emploi, les emplois permanents étant de plus en plus remplacés par des contrats à court terme. Ces conditions font craindre que les enseignants ne quittent la profession en raison de l'attrait réduit de la carrière d'enseignant et, dans certains pays, du manque d'engagement des gouvernements à financer un système éducatif de qualité pour tous. Toutefois, la pandémie a montré qu'un gouvernement plus fort est non seulement possible, mais parfois nécessaire. L'éducation est au cœur de la reprise après la pandémie, et toute réduction des dépenses d'éducation doit être évitée avec force. Une plus grande sécurité et de meilleures conditions de travail pour les enseignants, fondées sur les normes et principes de l'OIT, sont le seul moyen d'améliorer leur statut et d'accroître le respect pour leur rôle complexe dans la société moderne. Les enseignants doivent désormais faire preuve d'un professionnalisme à double facette, puisque l'on attend d'eux non seulement qu'ils soient des experts dans leurs propres matières et dans l'apprentissage des élèves, mais aussi qu'ils connaissent la communauté, les parents, les entreprises et la culture locales, et qu'ils assurent de plus en plus le lien entre les organismes de santé et autres organismes sociaux et les travailleurs. Les enseignants ont besoin d'une reconnaissance et d'un soutien renouvelés dans leur rôle de plus en plus complexe, les écoles, qui doivent disposer des ressources nécessaires, jouant le rôle à la fois de carrefours et de phares pour leurs communautés. Un dialogue social est requis pour ce qui est de l'introduction de la technologie et la confidentialité des données, ces matières devant être couvertes par l'ensemble des conventions collectives afin d'éviter le risque d'un glissement vers une éducation déshumanisée et délocalisée, dans des conditions de travail de plus en plus inacceptables. Une éducation de qualité bien financée est essentielle pour lutter contre le travail des enfants, qui a connu une croissance exponentielle pendant la pandémie. L'aspect clé des partenariats public-privé est le principe même du «partenariat», qui signifie que les enseignants doivent être impliqués sur un pied d'égalité, et non relégués au plus bas de l'échelle. Le mandat de l'éducation va bien au-delà du rôle des acteurs privés. La pandémie a montré que les enseignants sont agiles et dynamiques et qu'ils ne sont pas lents dans leur capacité de changement, mais il faut que ce dernier soit positif, et non un nivellement par le bas. Le professionnalisme des

enseignants doit être accompagné de leur capacité à s'organiser collectivement avec leurs collègues dans des syndicats alors que le système est menacé dans de nombreux autres.

- 27.** Le vice-président employeur rappelle que le secteur de l'éducation est confronté à un certain nombre de défis directement liés à la pandémie, mais que d'autres, existants depuis des années, ont été accélérés par la pandémie. À court terme, la priorité immédiate est de veiller à ce que les systèmes éducatifs continuent de fonctionner non seulement pour garantir la continuité de l'enseignement pour les élèves actuels, mais aussi pour la survie de l'écosystème éducatif. Il est donc essentiel que les gouvernements apportent leur soutien non seulement aux écoles publiques, mais aussi aux établissements d'enseignement privés, qui accueillent un quart des élèves à travers le monde. Il est dans l'intérêt public de s'assurer que tous les enfants, tant dans le secteur de l'enseignement public que privé, bénéficient d'un accès équitable à une éducation de qualité. Il est donc de la responsabilité des gouvernements de maintenir un secteur privé dynamique dans le système éducatif. La seconde priorité immédiate consiste à s'assurer que le plus grand nombre d'élèves possible utilisent les outils d'apprentissage à distance disponibles. Les gouvernements doivent donc identifier les élèves qui passent à travers les mailles du filet et mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'accès à l'apprentissage des élèves isolés. À moyen et long terme, l'un des principaux enjeux pour les employeurs consiste à faire en sorte que les systèmes éducatifs continuent d'offrir des expériences d'apprentissage de qualité à des millions d'élèves grâce à l'adoption de réformes de l'éducation soutenues par un engagement politique fort et une mise en œuvre efficace. De nombreux pays continuent de lutter pour utiliser efficacement les ressources allouées, si bien que l'augmentation des dépenses ne se traduit pas toujours par de meilleures possibilités d'apprentissage. Pour relever ces défis, il est important de s'engager dans une collaboration plurielle avec le secteur privé, qui dispose du savoir-faire, des ressources et des réseaux nécessaires pour résoudre certains des problèmes les plus urgents auxquels sont confrontés les systèmes éducatifs des pays développés comme des pays en développement. Il est prouvé que les partenariats public-privé stratégiques dans le secteur de l'éducation peuvent accroître l'efficacité de l'apprentissage et la transparence des dépenses publiques, améliorer la prestation de services, en particulier pour les populations défavorisées, permettre des réponses plus rapides et surmonter les restrictions du secteur public. Pourtant, le refus de nombreux gouvernements de reconnaître le secteur privé comme un partenaire dans les secteurs sociaux limite fortement les avantages qu'il peut offrir aux systèmes éducatifs. Un autre domaine de collaboration avec le secteur privé consiste à faire face à l'inadéquation des compétences. Une plus grande collaboration entre les employeurs et les établissements d'enseignement peut améliorer la qualité des informations sur le marché du travail, ainsi que l'accès à ces informations, ce qui permettrait de s'assurer que les jeunes diplômés possèdent les qualifications et les compétences demandées sur le marché du travail. Les programmes de formation en milieu professionnel, notamment les apprentissages, constituent un moyen rentable de réduire l'inadéquation des compétences, car ils favorisent une interaction continue du secteur de l'éducation avec le marché du travail, tout en offrant des possibilités d'apprentissage informel. Les partenariats public-privé dans ce secteur permettent un nouveau degré de communication entre les employeurs et les établissements d'enseignement, qui est de plus en plus nécessaire à l'élaboration de programmes techniques. Un autre exemple de collaboration avec le secteur privé consiste à travailler avec des entreprises privées spécialisées dans les technologies pédagogiques, qui peuvent offrir des solutions d'apprentissage à distance et résoudre les problèmes de connectivité, de logiciels, de matériel et de disponibilité des contenus. En conclusion, l'amélioration de l'éducation tant

en termes d'accès que d'équité et de réussite devrait être une priorité essentielle pour tous les pays afin d'assurer une reprise résiliente et durable après la pandémie, qui soit fondée sur des programmes et des initiatives innovants, dotée des ressources publiques nécessaires et accompagnée du leadership des gouvernements, le secteur privé faisant office de partenaire clé.

28. Une représentante des employeurs du Panama fait état de la campagne menée dans son pays, avec le soutien d'organismes internationaux, dont l'UNICEF et la Banque latino-américaine de développement, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, pour permettre aux enseignants et aux élèves de retourner à l'école dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles, la priorité étant donnée au personnel éducatif dans l'accès aux vaccins. Le retour à l'école a permis de réduire la pression sur les familles et sur les enfants. Tout au long du processus, l'importance a été accordée à la collaboration avec les parties prenantes et aux partenariats public-privé.
29. Une représentante des employeurs de la Nouvelle-Zélande décrit l'expérience menée par son pays en matière de partenariat public-privé pour répondre aux défis posés par le COVID-19 dans le secteur de l'éducation. Le programme national de relance de l'école, qui a été approuvé par les partenaires sociaux lors d'un forum tripartite, comprend un système d'apprentissage qui s'appuie sur le système existant. Ce programme résout les problèmes liés à l'emploi en fournissant des subventions salariales aux employeurs qui prennent des apprentis. Les mesures introduites ont produit plusieurs résultats positifs, notamment une augmentation de 50 pour cent du nombre d'apprentis. Il est particulièrement encourageant de constater une augmentation marquée du nombre de femmes se lançant dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes, comme la construction, et une augmentation du nombre d'apprentis issus de catégories souvent sous-représentées, notamment les groupes autochtones. Un plus grand nombre de petites entreprises ont été attirées par le système, qui s'est avéré très rentable pour fournir une formation de haute qualité à une grande diversité de personnes. Il est à espérer que le système sera maintenu car il constitue pour la main-d'œuvre une composante importante de l'offre future de compétences.
30. La vice-présidente gouvernementale souligne combien il est important de faire le lien entre l'éducation et le marché du travail et de tenir compte de l'évolution du travail. Les initiatives de dialogue social et les partenariats public-privé ont un rôle majeur à jouer dans l'identification des compétences qui seront nécessaires à l'avenir, et il est donc important de développer des liens entre les ministères de l'éducation et les employeurs. Tout le monde s'accorde sur le rôle essentiel joué par l'éducation dans la société. Toutefois, les approches éducatives mixtes nécessiteront encore des ajustements. Il est nécessaire de rétablir les liens avec la communauté et de garantir les conditions de travail et la sécurité, notamment dans le contexte actuel de la pandémie. La stratégie consistant à se concentrer sur les individus ne donne pas toujours de bons résultats, et il est donc nécessaire de privilégier l'éducation et l'engagement collectifs au niveau de la communauté plutôt que le développement des compétences individuelles. Les éducateurs ont un rôle essentiel à jouer à l'égard des apprenants défavorisés, qui ont particulièrement souffert pendant les confinements. L'approche de l'éducation centrée sur l'homme implique de se concentrer sur les compétences psychosociales. Il est clair que l'éducation n'est pas un simple produit et qu'il est indispensable de renforcer l'autonomie des travailleurs du secteur de l'éducation en garantissant leurs droits humains fondamentaux et en leur permettant de faire face à l'augmentation du nombre de tâches leur incombant. Il est également important de mettre davantage l'accent sur les questions touchant les travailleurs migrants, en tenant compte

par exemple des expériences tirées du modèle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui est fondé sur le dialogue social et le renforcement des partenariats public-privé. Une coordination est nécessaire entre les pays en vue de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, quel que soit le pays d'emploi, notamment par la reconnaissance des qualifications et leur transférabilité à l'intérieur d'un pays et entre les pays. Parmi d'autres concepts intéressants, on citera l'apprentissage fondé sur l'expérience qui s'adresse aux travailleurs n'ayant pas une formation adéquate et qui a permis aux travailleurs indépendants d'obtenir certaines qualifications.

31. Un représentant du gouvernement de la Guinée-Bissau signale que de nombreuses stratégies et mesures ont été adoptées dans son pays en réponse à la pandémie, notamment en matière de confinement, de distanciation sociale et de vaccination. Mais l'éducation en ligne et l'enseignement à distance ne se sont pas révélés efficaces en raison de l'accès inégal aux technologies, et particulièrement de l'absence de connectivité dans les zones reculées. Des problèmes pratiques ont notamment été observés dans l'organisation des cours de formation technique sans interaction directe, la pratique étant un élément important dans ce type de formation. La vaccination est de toute évidence la meilleure solution tant pour les étudiants que pour les enseignants, néanmoins, il convient de faire prendre conscience des avantages qu'elle présente pour tenter de convaincre les personnes qui hésitent à se faire vacciner.
32. Un représentant du gouvernement de l'Éthiopie explique que le confinement a posé un défi majeur dans son pays, en raison notamment de la fracture technologique: en effet, tous les étudiants et toutes les communautés n'ont pas accès aux ressources technologiques et il est donc difficile de garantir l'accessibilité à une éducation de qualité pour tous. En termes d'offre de formation, compte tenu de la situation démographique du pays, le gouvernement s'efforce de s'adapter à la nouvelle normalité, par exemple en fournissant petit à petit les équipements de protection individuelle nécessaires et en vaccinant les travailleurs de première ligne, de façon à garantir la sécurité sur le lieu de travail dans le secteur de l'éducation. Mais les ressources sont limitées et davantage de vaccins seront nécessaires pour atteindre cet objectif. Étant donné la diversité des contextes sociaux dans lesquels opèrent les systèmes éducatifs, il ne peut y avoir de solution unique pour tous. Il est donc indispensable d'examiner les situations sociétales existantes pour permettre aux systèmes éducatifs de s'adapter. De nombreux pays d'Afrique, en particulier d'Afrique subsaharienne, ont du mal à développer leurs systèmes d'éducation et de santé compte tenu de leurs ressources très limitées. Le gouvernement éthiopien a adopté une Feuille de route pour l'éducation (2018-2030), qui examine les divers problèmes et obstacles afin de définir la marche à suivre pour améliorer l'éducation dans le pays. Il sera nécessaire d'analyser les systèmes éducatifs sur l'ensemble du continent africain, notamment dans le but d'assurer une transition en douceur de l'école au monde du travail. La population d'Afrique est jeune et offre un potentiel considérable, qui n'est pas exploité en raison des problèmes relatifs à la qualité de l'éducation. L'OIT pourrait apporter un soutien technique pour aider les États Membres à repenser leurs politiques et programmes dans des domaines tels que l'éducation, le travail décent et la réalisation des engagements pris à l'échelle mondiale, en particulier les ODD, et elle pourrait apporter une assistance dans la mobilisation de ressources provenant de partenaires multilatéraux pour améliorer la fourniture des services éducatifs.
33. Une représentante du gouvernement des Philippines souligne que les enseignants et les formateurs sont non seulement des travailleurs, mais aussi ceux qui façonnent la main-d'œuvre future en lui apportant les compétences nécessaires à l'emploi. Si la priorité

doit être accordée à leurs droits en tant que travailleurs, l'adoption d'une approche de l'éducation centrée sur l'humain ne fait qu'alourdir la charge qui pèse sur les enseignants. Durant la pandémie, les enseignants et les formateurs ont dû assumer la responsabilité non seulement de dispenser des compétences techniques aux étudiants, mais aussi d'assurer leur bien-être mental. La plupart des gens cherchent à acquérir des compétences par le biais de l'école et de la formation, qui les aideront à assurer leur survie économique ou à élargir leurs choix professionnels. L'asymétrie inhérente au rapport de force entre employeurs et travailleurs est exacerbée par la discrimination fondée sur le sexe, la religion, la race ou l'appartenance ethnique. Les compétences axées sur les droits fondamentaux de la personne et la dignité fondamentale des travailleurs peuvent améliorer leur intégration sur le marché du travail en réduisant leur vulnérabilité, les inégalités et l'injustice sociale, et renforcer leur capacité à affirmer leurs droits, à négocier un meilleur traitement et à éviter d'être dominés par les employeurs, situation qui, si elle est tolérée, peut favoriser ou aggraver les abus. Une approche de l'éducation centrée sur l'humain qui reconnaît la valeur des compétences psychosociales sera une condition essentielle pour promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail. Il y a un risque que l'éducation soit traitée comme une marchandise, les étudiants et les parents comme des consommateurs, les enseignants comme des vendeurs, et les écoles comme des marchés. Renforcer la capacité des étudiants et des stagiaires à affirmer leurs droits en tant que futurs travailleurs contribuera de manière significative à humaniser le travail, en particulier pour les travailleurs migrants provenant des pays du Sud, qui sont exposés au risque de «dumping social» et d'être traités comme des marchandises. La reconnaissance des compétences psychosociales en tant qu'élément essentiel de l'éducation centrée sur l'humain est donc d'une importance majeure pour donner aux travailleurs les moyens de s'acquitter de leur tâche de manière responsable et pour contribuer à leur développement en tant que personnes actives, et non comme marchandises passives.

34. S'agissant de la situation de l'apprentissage en ligne dans les pays développés, un représentant du gouvernement du Maroc déplore qu'une telle solution ne puisse être facilement mise en œuvre dans bon nombre de pays en développement, en raison des contraintes technologiques. Il faut espérer qu'on pourra revenir à un apprentissage en présentiel dans un futur proche, car les stagiaires ont besoin d'une instruction en direct pour recevoir une formation appropriée. La professionnalisation du personnel enseignant est indispensable à la qualité de la formation professionnelle. C'est pourquoi le Maroc a adopté une législation exigeant que les stagiaires obtiennent un diplôme de formation initiale avant de pouvoir accéder à des niveaux de formation plus élevés, dans le cadre de l'effort national visant à institutionnaliser l'apprentissage tout au long de la vie d'un bout à l'autre de la carrière professionnelle, conformément à des critères établis, notamment en termes de sécurité, de stabilité de l'emploi pour les formateurs et de certification des compétences. L'offre de formation sera régulièrement actualisée pour permettre aux étudiants de s'adapter aux avancées technologiques et pédagogiques ainsi qu'aux besoins du marché. Une formation professionnelle répondant aux normes reconnues au plan international a été mise en œuvre dans divers secteurs, par exemple l'industrie automobile, et cette expérience pourra être partagée avec d'autres pays, en particulier en Afrique. La création d'un institut national de formation des formateurs a également été envisagée, en tenant compte de la diversité des domaines dans lesquels une formation est requise. La fourniture d'une formation initiale et continue sera officialisée par l'adoption d'une loi, conformément à un plan national de formation. Compte tenu de l'importance de la stabilité psychologique et matérielle des formateurs, qui est assurée notamment par la protection sociale, il est essentiel qu'ils puissent bénéficier de contrats permanents ou de longue

durée. Les employeurs et les syndicats, avec le soutien et les orientations fournis par les gouvernements, ont un rôle important à jouer dans l'obtention d'un accord sur la marche à suivre, en prenant en considération des problèmes tels que la charge de travail et le bien-être des formateurs, ainsi que la nécessité d'assurer une protection contre le harcèlement et de garantir des salaires décentes, de manière à retenir le personnel éducatif dans le secteur.

35. Le vice-président employeur soutient vivement l'approche d'une éducation centrée sur l'humain, qui consiste en grande partie à s'assurer que les étudiants ont les compétences appropriées pour pouvoir prétendre à des emplois offrant des conditions de travail décentes et des perspectives de carrière. Si la technologie est importante, elle n'en doit pas moins rester axée sur l'humain.
36. Le vice-président travailleur dit ne pas être opposé à ce que les entreprises s'impliquent dans l'éducation, à l'exception toutefois de certains fournisseurs de médias sociaux qui ont une fâcheuse tendance à provoquer des scandales et sont peu respectueux des règles de confidentialité. En matière de technologie, c'est plus la qualité que la quantité qui importe. Les recherches, par exemple celles menées par l'OCDE, montrent que le recours à l'apprentissage à distance et en ligne durant la pandémie a eu des répercussions négatives sur les étudiants, en particulier ceux issus des familles pauvres. Lorsque les écoles ont rouvert, les étudiants, les parents et les enseignants attendaient tous impatiemment le retour à une éducation en présentiel. La technologie peut permettre de développer l'éducation, mais ne saurait s'y substituer. Si l'éducation est de toute évidence importante pour préparer les étudiants à accéder au marché du travail, il ne faut pas perdre de vue les objectifs plus larges de l'enseignement public, qui consistent à promouvoir le développement personnel et la citoyenneté, comme l'énonce la Constitution de nombreux pays. Il est rassurant de voir le soutien exprimé en faveur de la dimension humaine de l'éducation et de l'importance d'une approche communautaire. Il va de soi que les enseignants devraient être vaccinés, mesure essentielle des efforts déployés pour sortir de la pandémie, et que les vaccins devraient être mis à la disposition de tous les pays. Les gouvernements doivent collaborer avec les syndicats pour mieux sensibiliser les enseignants à la nécessité de se faire vacciner. En ce qui concerne l'enseignement à distance, il convient de relever qu'aux Pays-Bas le système éducatif s'est converti à l'enseignement en ligne en une semaine, ce qui a impliqué une charge de travail considérable pour toutes les personnes concernées. Chacun veut revenir à un enseignement en présentiel, qui est le seul moyen de garantir une éducation de qualité.
37. Une représentante des travailleurs de l'Argentine souligne le principe selon lequel l'éducation est un droit fondamental pour tous, signalant dans le même temps que l'accès universel à une éducation de qualité est impossible, à moins de garantir aux enseignants des conditions de travail adéquates et décentes. Si la recommandation de 1966 énonce les conditions de base requises dans le secteur, en Amérique latine, on a constaté plusieurs effets dans la pratique, au sein du secteur public et plus particulièrement du secteur privé: hausse du nombre de contrats à durée déterminée impliquant des modalités de travail flexibles et manque de stabilité de l'emploi (y compris la rémunération fondée sur la performance), déni croissant des droits du travail consacrés dans les normes internationales du travail, et aggravation des inégalités en termes d'accès à la technologie, aux infrastructures et à la formation à l'utilisation de la technologie. La situation s'est gravement détériorée durant la pandémie, les enseignants, en particulier les femmes, étant exposés au risque d'inégalités, à des charges de travail très lourdes et à une perte de leur autonomie professionnelle. Les enseignants doivent aussi faire face à une multitude de

problèmes techniques, y compris les difficultés d'accès à Internet et l'absence de formation aux compétences techniques nécessaires. Les conditions des enseignants se sont encore détériorées du fait de l'absence de dialogue social effectif dans de nombreux pays d'Amérique latine. Au Brésil, en particulier, on observe une augmentation des contrats temporaires qui s'accompagne de privatisations, l'arrêt du financement des systèmes d'éducation publics, une hausse des inégalités et l'absence de dialogue social, les syndicats n'étant pas reconnus par les autorités. En Colombie, les dirigeants de syndicats d'enseignants font depuis longtemps l'objet de harcèlement et de persécution. En Argentine, malgré les difficultés liées aux finances publiques et à la dette extérieure, le dialogue social a été maintenu et des politiques ont été élaborées pour assurer la continuité de l'enseignement et garantir des conditions de travail adéquates, tout en protégeant la santé des étudiants et des enseignants. Dans les universités publiques, plusieurs accords ont été conclus durant la pandémie, qui réaffirment les droits énoncés dans les conventions collectives, reconnaissent le droit à la déconnexion, garantissent des conditions de sécurité et de santé dans l'enseignement en présentiel, et prévoient des mesures visant à prévenir le harcèlement, en particulier le harcèlement sexuel, dans l'enseignement virtuel. La responsabilité des pouvoirs publics a par ailleurs été réaffirmée pour fournir les ressources et l'appui nécessaires à la mise en œuvre des solutions techniques requises, y compris la formation à leur utilisation, afin de garantir la continuité de l'éducation. Des mécanismes conjoints ont été élaborés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures prises dans le secteur pour faire face à la pandémie. Les mesures convenues constituent une base fondamentale à l'introduction des solutions technologiques nécessaires, sans risque d'aggraver les inégalités ni de commercialiser l'éducation, tout en garantissant dans le même temps le maintien de l'autonomie professionnelle, de sorte que l'éducation ne devienne pas une marchandise.

38. Un représentant des travailleurs du Zimbabwe décrit comment le gouvernement, les enseignants, les entreprises et d'autres parties prenantes ont mis au point collectivement un programme axé sur le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Une attention particulière a été accordée aux profils de sortie des apprenants, à l'inclusion, à la transparence fondée sur l'évaluation et le suivi effectifs des apprenants ainsi qu'à l'intégration des domaines d'apprentissage exigeant des compétences transversales dans la plateforme d'apprentissage. En ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, plutôt que de cibler les compétences requises par un secteur donné, l'accent a été mis sur les compétences qui seront nécessaires à l'avenir, telles que la résolution des problèmes, la pensée critique, la communication et le travail d'équipe, l'esprit de décision, la technologie, l'initiative et l'esprit d'entreprise, la planification et l'organisation, ainsi que sur les compétences technologiques. Le programme est actuellement mis en œuvre, mais des problèmes subsistent, notamment pour ce qui est de l'affectation des ressources nécessaires.
39. Une représentante des travailleurs de la Norvège indique que le dialogue social dans son pays s'inscrit dans une dimension à la fois locale, régionale et nationale. Les syndicats estiment que la plupart des problèmes liés à la transformation numérique pourraient être résolus grâce à des outils élaborés au cours de l'ère analogique, à savoir la législation nationale et les conventions collectives, qui permettent aux partenaires sociaux de jouer un véritable rôle en matière de codétermination. Les accords de base et les accords complémentaires offrent aux syndicats une bonne base pour peser sur le système réglementaire national et la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux au niveau local, en ce qui concerne non seulement les conditions de travail et les salaires, mais aussi la stratégie nationale relative à la sécurité numérique et à l'intelligence artificielle. En

collaboration avec le ministère de l'Éducation, les instituts de recherche et les organes de protection des données, les syndicats s'investissent donc dans d'importants domaines de la numérisation dans le secteur, y compris la formation et les ressources destinées à financer la formation continue des enseignants. Le dialogue social suppose la création d'espaces de coopération dans tous les domaines, l'échange d'idées et le développement professionnel, terrains sur lesquels les syndicats sont reconnus comme étant des partenaires précieux et où les dirigeants et les administrateurs locaux sont disponibles pour le dialogue. Le développement et la mise en œuvre du nouveau programme dans le pays est un exemple révélateur d'un processus auquel les syndicats d'enseignants ont été étroitement associés, avec la participation accrue des enseignants, des chefs d'établissement et des autorités locales. Les programmes issus de cette concertation englobent des sujets interacadémiques aussi fondamentaux que la durabilité, les connaissances dans le domaine de l'environnement, la créativité, la coopération, la liberté d'expression, les droits humains, les aptitudes utiles dans la vie quotidienne, et les compétences d'autogestion. La profession enseignante doit assumer un niveau élevé de responsabilité dans l'élaboration des programmes. Sur la base des enseignements tirés, le syndicat produit désormais des matériels d'appui destinés à fournir des orientations aux représentants élus sur le lieu de travail. Le dialogue se déroule donc à tous les niveaux, y compris sur le lieu de travail, ce qui a été décisif dans le succès des mesures adoptées, qui sont considérées comme le produit d'une codétermination à tous les niveaux plutôt que comme le résultat d'une décision imposée d'en haut.

40. Un représentant des travailleurs du Canada juge fondamentale la manière selon laquelle le dialogue social a été instauré dans son pays, et cite plusieurs exemples de dialogue social influent. Dans la province d'Alberta, les syndicats ont collaboré avec le gouvernement à l'élaboration de normes de compétences professionnelles, fixant des normes élevées pour les écoles publiques et privées, tout en évitant l'uniformisation dès lors que les normes établies peuvent être respectées de diverses manières. Un dialogue a également été établi avec les conseils d'école au sujet des limites de la numérisation, de la capacité d'effectuer plusieurs tâches en parallèle et du droit à la déconnexion, ce qui a impliqué des recherches menées par des professionnels de la santé, des écoles et des entreprises, sous la direction d'enseignants. Le droit à la déconnexion est clairement mentionné dans les conventions collectives. En outre, un vaste débat sur l'évolution technologique et sociale a été lancé avec la société publique, y compris les parents, les grands-parents, les enseignants, les écoles et les populations autochtones. Les enseignants et les écoles ont fait preuve d'une grande faculté d'adaptation. Toutefois, l'une des principales préoccupations qui est ressortie de la discussion est qu'on ne devrait pas se limiter au court terme, mais s'intéresser au développement des compétences à long terme et à la manière de mettre en place un apprentissage tout au long de la vie dans une société en mutation rapide. Ces exemples montrent que le dialogue social peut se révéler efficace pour préparer les écoles à l'avenir.
41. Un observateur travailleur de l'Australie présente un exemple de dialogue social dans son pays ayant permis l'autonomisation des enseignants. En principe, les enseignants exercent un contrôle dans leur salle de classe, mais ils ont peu d'influence dans les instances supérieures où sont décidées les politiques. C'est pourquoi il convient d'encourager les enseignants à prendre une part plus active aux décisions politiques en renforçant leurs capacités et leur engagement dans la recherche, de sorte qu'ils aient toute leur place dans les débats d'orientation.
42. Se référant aux commentaires formulés durant la discussion, le vice-président employeur indique que, si la flexibilité a des aspects à la fois positifs et négatifs, l'un de ses avantages

réside dans le fait qu'elle permet de continuer à recruter des enseignants dans certains pays malgré les problèmes posés par la pandémie.

3. Étant donné que les modalités d'organisation de l'éducation varient considérablement d'un pays à l'autre, quelles mesures peut-on recommander à l'Organisation internationale du Travail et à ses mandants (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) de prendre afin de promouvoir le travail décent et un apprentissage de qualité dans le secteur de l'éducation, sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent?

- 43.** Le vice-président employeur explique que l'un des besoins les plus pressants est la réalisation d'études par l'OIT sur les répercussions de la pandémie sur les écoles privées. Au fil de l'évolution de la pandémie, de nombreuses incertitudes ont continué de subsister en termes d'emploi au sujet de la manière dont les institutions privées ont été touchées, du nombre d'écoles privées ayant été fermées et du type de soutien dont elles ont besoin. À long terme, davantage de progrès devront être accomplis pour parvenir à une scolarisation universelle, comme l'énonce l'ODD 4. L'OIT peut jouer un rôle déterminant à cet égard et, en collaboration avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, contribuer à mettre au point un dispositif pour surveiller le fonctionnement des systèmes éducatifs nationaux, les pièges à éviter et les aspects susceptibles d'être améliorés, ce qui permettra de prendre en temps voulu des décisions fondées sur des données probantes. L'OCDE a par exemple effectué un excellent travail dans le cadre de plusieurs études comparatives portant sur l'enseignement de base, et l'OIT pourrait entreprendre des travaux similaires. Si les écoles privées offrent de multiples avantages tant dans les pays émergents que dans les pays développés, on manque encore de données sur leur importance et leur diversité, le nombre de personnes qu'elles emploient et les conditions de travail des personnes qui y travaillent. L'OIT devrait combler ce déficit de connaissances en menant des recherches sur les effets positifs de l'enseignement privé non seulement sur les systèmes éducatifs, mais aussi sur l'emploi et les conditions de travail. Il convient de mettre l'accent sur la formation des enseignants et des formateurs en tant qu'élément central permettant d'assurer le développement d'une main-d'œuvre pertinente et adaptée au monde du travail. L'OIT devrait devenir le chef de file du programme de développement des compétences en effectuant une analyse qui puisse servir de base à l'anticipation des besoins futurs en matière de compétences, mais aussi réunir et diffuser les bonnes pratiques adoptées par les pays ayant réformé leur système d'éducation pour en améliorer l'efficacité et la qualité d'ensemble.
- 44.** Quant aux gouvernements, leur priorité immédiate doit être de s'assurer que leur système d'éducation est apte à surmonter la crise du COVID-19. Pour ce faire, il est primordial d'apporter au secteur privé et aux écoles privées le même soutien financier qu'à l'enseignement public. Ce soutien est essentiel non seulement pour couvrir les frais fixes, mais aussi pour garantir que les écoles privées pourront survivre à la crise et continuer à former des étudiants en leur offrant les meilleures possibilités pour leur avenir. Au-delà de la crise du COVID-19, les gouvernements doivent renforcer les partenariats avec le secteur privé, qui seront bénéfiques aux deux parties, en améliorant l'éducation, que ce soit en

termes d'accessibilité, de qualité ou de pertinence. Les gouvernements de tous les pays devraient continuer à examiner différents moyens d'associer le secteur privé à la fourniture des services éducatifs, y compris par le biais de chèques-études, de subventions forfaitaires par élève, d'allocations et de contrats. Au vu du rythme accéléré du changement, il est important que les gouvernements permettent une certaine souplesse dans l'élaboration des politiques, y compris en effectuant régulièrement une révision, un suivi et une évaluation des politiques adoptées pour en mesurer l'impact et les adapter aux tendances nouvelles. Il incombe aussi aux gouvernements de maintenir des contacts étroits entre les systèmes éducatifs, les institutions de formation et les employeurs du secteur privé pour faire en sorte que les étudiants puissent acquérir les compétences et les qualifications requises par les employeurs, ainsi que les compétences nécessaires pour créer leur propre entreprise. Si l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie sont des sujets majeurs de préoccupation au sein de la population, tout doit être fait pour adhérer aux initiatives privées offrant des solutions à tous les niveaux sur le marché du travail, notamment les nouvelles possibilités d'apprentissage en ligne, la fourniture d'informations en temps réel sur le marché du travail, la certification des compétences et la formation professionnelle à tout âge. Le marché offre une multitude de solutions innovantes qui pourront s'appliquer au-delà de la crise actuelle. Pour mobiliser les compétences techniques, les ressources et les informations du secteur privé, les gouvernements doivent avoir la volonté politique et le potentiel institutionnel de lui offrir des mesures incitatives, en encourageant la participation active des organisations d'employeurs nationales et sectorielles aux organes de consultation et de décision chargés des systèmes d'éducation et de développement des compétences. Les gouvernements doivent assumer leur rôle de chef de file en investissant dans des programmes qui offrent une formation professionnelle aux groupes sous-représentés et aux travailleurs sous-utilisés. La compréhension de l'esprit d'entreprise et l'importance de la durabilité et de la productivité des entreprises, éléments décisifs pour la création d'emplois, sont des piliers sur lesquels peut venir s'appuyer l'apprentissage tout au long de la vie. Pour encourager ce processus, il convient de placer la créativité au cœur de l'apprentissage et de favoriser l'apprentissage fondé sur la réalisation de projets ainsi que d'autres activités transversales. L'apprentissage tout au long de la vie est le fruit d'un effort conjoint, dont la responsabilité doit être partagée entre les gouvernements, les employeurs, les étudiants et les travailleurs. Étant donné que, dans de nombreux pays, les universités n'ont pas su former les enseignants aux compétences du XXI^e siècle, les gouvernements doivent mettre à jour les programmes d'études universitaires pour s'assurer que les enseignants possèdent les compétences requises. Enfin, les partenaires sociaux doivent collaborer pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle dans le système d'éducation, sur la base d'une complémentarité qui bénéficie à toutes les parties, tout en améliorant l'éducation en termes d'accessibilité, de qualité et de pertinence.

45. Le vice-président travailleur remarque que, lors de la discussion, un consensus s'est dégagé sur l'importance de la recommandation de 1966, la nécessité de reconnaître qu'un enseignement public de qualité n'est pas une marchandise, l'importance de trouver un équilibre entre les possibilités offertes et les risques posés par la technologie dans le secteur de l'éducation, et la nécessité de garantir des conditions de travail qui permettent aux enseignants et aux éducateurs de s'acquitter de leur mission primordiale de manière décente. L'OIT devrait être appelée à élaborer un guide sur la mise en œuvre de la recommandation de 1966 et à organiser des ateliers régionaux de renforcement des capacités en vue de signaler et de combler les insuffisances apparues depuis l'adoption de la recommandation. Cela permettrait aux bureaux régionaux de l'OIT d'exercer leur influence, comme ils l'ont fait pour la mise en œuvre de la convention (n° 190) sur la violence

et le harcèlement, 2019. L'OIT devrait aussi promouvoir le dialogue sur la transition juste concernant le rôle que les programmes d'études et les établissements scolaires peuvent jouer dans la lutte contre le changement climatique et d'autres problèmes environnementaux. Les directives relatives au personnel de l'éducation de la petite enfance (EPE) devraient relever de la compétence du CEART, de sorte que les pays puissent être tenus pour responsables de leur mise en œuvre et aussi pour offrir un moyen de recours aux éducateurs de l'EPE qui ne bénéficient pas de conditions de travail équitables, conformes aux directives. Cela devrait s'accompagner d'ateliers régionaux axés sur la mise en œuvre des directives. Il ne saurait y avoir de système d'éducation de qualité sans un enseignement public accessible gratuitement à tout âge, avec une garantie de possibilité d'apprentissage tout au long de la vie. Les inégalités dans l'EPE conduisent à des inégalités tout au long de la vie et empêchent les étudiants de développer les compétences complexes de résolution des problèmes et la créativité nécessaires à un avenir centré sur l'humain.

46. Au sein de la même instance où les dirigeants mondiaux, tout d'abord en 1919, puis à la fin de la seconde guerre mondiale, déclaraient avec fermeté que le travail n'est pas une marchandise, des exigences strictes se révèlent aujourd'hui nécessaires pour garantir que les systèmes de technologies éducatives préservent et protègent l'intégrité tant des éducateurs que des apprenants. La discussion a mis en évidence un large consensus sur l'importance des systèmes de technologies éducatives, mais aussi sur la nécessité de les réglementer. L'OIT devrait donc mener des recherches sur leur incidence sur les conditions de travail, notamment sur les questions de sécurité et de santé au travail; le temps de travail consacré par les enseignants aux activités liées à la technologie; la possibilité de mettre à disposition de tous les enseignants (et étudiants) un panier numérique pour qu'ils puissent avoir gratuitement accès à la technologie; et les salaires des enseignants sur une base représentative au niveau régional, y compris une analyse de l'incidence sur leurs revenus du coût de la connexion dont ils ont besoin pour travailler. L'OIT devrait aussi poursuivre ses travaux dans le domaine de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, et étudier de manière plus approfondie dans quelle mesure le dialogue social permet aux syndicats d'enseignants d'intervenir dans la gouvernance des données, notamment la confidentialité et la surveillance des données, de manière à garantir le respect des droits numériques des éducateurs et des apprenants. L'OIT devrait également mener des recherches spécifiques sur le droit à la déconnexion, examiner les possibilités réglementaires et organiser une réunion tripartite pour fournir des orientations sur la réglementation de la technologie, dans l'intérêt des travailleurs et du travail décent. Elle devrait aussi entreprendre des recherches sur les marchés publics dans le domaine des technologies en vue de protéger les services publics, y compris le secteur de l'éducation, au profit de l'ensemble des apprenants et des éducateurs en leur permettant au moins d'avoir accès à des données communes et d'exercer un contrôle sur toutes les tâches fournies dans le cadre de ces marchés. À cet égard, il importe de garder à l'esprit la nécessité d'établir un dialogue social solide avec les représentants des enseignants, qui porterait sur l'introduction des nouvelles technologies numériques, en s'appuyant sur la [convention \(n° 94\) sur les clauses de travail \(contrats publics\), 1949](#), et les [Principes de l'OCDE sur l'intelligence artificielle](#), et en relevant les défis liés aux règles du commerce numérique – ou commerce électronique –, qui pourrait avoir de graves répercussions sur la capacité nationale de réglementer les services numériques. L'absence généralisée de consultations avec les représentants des enseignants au sujet de l'introduction des nouvelles technologies numériques et dans le processus d'évaluation continue de ces technologies pose problème car cela va à l'encontre du professionnalisme et de l'autonomie des éducateurs ainsi que des besoins et des souhaits des apprenants, est contraire à la

convention n° 94, et ne permet pas d'adapter, par exemple, les Principes de l'OCDE sur l'intelligence artificielle aux pratiques sur le lieu de travail.

47. Tous les intervenants ont souligné l'importance d'un enseignement en présentiel, d'un apprentissage en classe et d'une approche équilibrée de la pédagogie qui associe l'instruction directe à d'autres formes d'enseignement faisant appel à l'exploration, à la communauté au sens large, et parfois à la technologie. Ils ont aussi mis en évidence l'importance d'un vaste programme d'études centré sur l'humain et de préparation au travail, qui devrait être lié aux travaux menés par l'OIT en collaboration avec le Cadre mondial IE/UNESCO en matière de normes professionnelles pour l'éducation, en vue de garantir la cohérence des politiques et l'engagement du corps enseignant à tous les niveaux. L'OIT devrait entreprendre des travaux pour veiller à ce que tous les éducateurs et tous les citoyens bénéficient d'une garantie d'apprentissage tout au long de la vie. Les recommandations adoptées par la réunion sur l'EFTP devraient garantir le soutien et le développement de ce secteur primordial, en s'appuyant sur l'emploi d'enseignants qualifiés bénéficiant de conditions de travail saines, au sein de structures solides. Les conclusions adoptées par la réunion ne devraient pas comporter la moindre mention de la promotion des partenariats public-privé, qui n'ont pas leur place dans le secteur public, où le droit à l'éducation de chaque enfant devrait être garanti par l'État. Toutefois, les partenariats public-privé peuvent revêtir de multiples formes, dont certaines renforcent l'offre de l'État, au lieu de creuser les inégalités, comme en Nouvelle-Zélande, où les écoles catholiques appartiennent au Vatican mais dispensent un enseignement public. Les partenariats public-privé peuvent, dans certains cas, prévoir l'octroi de subventions aux écoles religieuses, ou des partenariats en lien avec l'EFTP. Or l'expérience a montré qu'ils peuvent aussi contribuer à aggraver les inégalités dans certaines régions, où l'on observe un cercle vicieux entre l'arrêt du financement du système d'éducation public, la création d'un marché pour les établissements d'enseignement privés et l'instauration d'une culture des privilèges, dans laquelle les pauvres fréquentent des écoles publiques sous-financées et ceux qui en ont les moyens, des établissements privés. Des services publics dotés de moyens suffisants sont la meilleure solution pour garantir l'équité depuis le plus jeune âge jusqu'à la fin du parcours d'apprentissage tout au long de la vie. Au vu des problèmes mis en évidence par les gouvernements concernés, il est également essentiel d'œuvrer sans relâche pour que les pays en développement aient accès au financement par le biais du Partenariat mondial pour l'éducation (Global Partnership for Education, GPE), qui ne devrait pas se concentrer uniquement sur le transfert de financement de l'État vers le secteur privé, mais plutôt veiller à ce que chaque enfant ait accès à une éducation de qualité.
48. La vice-présidente gouvernementale explique que toute une série de mécanismes et de feuilles de route pour l'éducation ont été adoptés par les différents pays en vue de mettre en œuvre les instruments internationaux offrant des orientations sur l'éducation inclusive et équitable et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Or le secteur de l'éducation est en situation précaire, particulièrement dans les pays en développement, en raison notamment d'un marché axé sur l'offre et de l'arrivée massive de jeunes sous-qualifiés sur le marché du travail. Les défis existants sont aggravés par l'impact de la pandémie et la fracture numérique, ce qui souligne encore l'importance qu'il y a à adopter des mesures et des projets axés sur la reconversion et le perfectionnement de la main-d'œuvre. L'OIT a un rôle crucial à jouer dans l'identification des compétences requises, des actions à mener et des domaines dans lesquels les mesures actuelles devraient être renforcées. Elle pourrait ainsi faire régulièrement le point sur la mise en œuvre des instruments internationaux présentant un intérêt majeur pour l'éducation et sur les initiatives nationales adoptées. Compte tenu de la diversité des situations au niveau national, en raison notamment de la

pandémie, il est important d'organiser des consultations tripartites, ou étendues à d'autres parties prenantes, pour cerner et classer par ordre de priorité les problèmes à résoudre en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie. Pour garantir un large dialogue, il serait important d'associer d'autres acteurs concernés ayant des responsabilités en lien avec le secteur de l'éducation, par exemple les ministères de l'Éducation et des Finances, en plus des ministères du Travail et des Partenaires sociaux. Une large concertation est indispensable pour faire en sorte que le développement des compétences réponde aux besoins de l'industrie et pour approfondir le débat sur l'adaptation des programmes d'études aux besoins actuels et futurs du marché du travail. Ainsi, l'engagement des établissements d'enseignement supérieur est particulièrement important pour intégrer le développement des compétences dans les programmes par pays de promotion du travail décent. Une autre question cruciale consiste à élargir le discours sur les travailleurs migrants en vue de garantir une mobilité sûre et efficace de la main-d'œuvre. À cet égard, il convient de mettre l'accent sur les liens avec le marché du travail et sur la nécessité de traiter les problèmes posés par l'intégration et la mobilité de la main-d'œuvre dans les pays en développement. Pour aller de l'avant et créer des perspectives d'avenir juste et durable, il est nécessaire d'adopter une approche de l'investissement dans les capacités de la personne qui soit centrée sur l'humain. La sensibilisation du public à l'apprentissage tout au long de la vie devrait être encouragée par les institutions locales et sociales de premier plan. La confiance dans le secteur de l'éducation est nécessaire pour renforcer la résilience et gérer la situation de manière optimale. L'OIT devrait redéfinir son approche de la promotion du développement des capacités parmi les mandants en adoptant de nouvelles méthodologies pour renforcer le développement des compétences. Son soutien sera important dans des domaines tels que la recherche, les conseils pour l'élaboration des politiques et les statistiques, l'accent devant être mis sur les apprenants adultes et les besoins futurs en matière de compétence.

49. Un représentant du gouvernement de la Guinée souligne la grande diversité des systèmes d'éducation selon les pays. Dans son pays, il existe trois sous-secteurs: l'enseignement régulier et général de base, la formation technique, et l'enseignement supérieur. L'objectif de l'EFTP est clairement de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences requises sur le marché du travail, mais de nombreux pays ont besoin d'aide pour mettre en place des systèmes de formation capables de fournir les compétences nécessaires. L'OIT devrait effectuer des études de cas pour analyser les mesures et les systèmes qui se sont révélés efficaces dans les différents pays, en mettant particulièrement l'accent sur l'EFTP. Des études devraient également être menées sur la situation des diplômés de l'enseignement supérieur qui ne parviennent pas à trouver un emploi et doivent suivre une formation technique complémentaire pour acquérir les compétences requises pour trouver du travail. Les systèmes de formation, qui étaient déjà peu efficaces, se retrouvent dans une situation encore plus délicate en raison de la pandémie, avec des différences frappantes entre les pays, notamment en termes de solutions technologiques et de connectivité. Il est primordial de renforcer le dialogue et la coopération avec les enseignants, en particulier dans l'EFTP et dans l'enseignement supérieur.
50. Un représentant du gouvernement du Zimbabwe explique que, dans le domaine de l'éducation, il est important que l'OIT se tourne vers d'autres acteurs que ses partenaires traditionnels – à savoir les ministères du travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs – et qu'elle collabore aussi avec les ministères de l'éducation et les ministères chargés du développement économique et des finances, ainsi qu'avec les syndicats du secteur de l'éducation, par exemple l'Association des enseignants du Zimbabwe (ZIMTA). L'OIT devrait aussi dialoguer avec les organismes professionnels engagés dans le

développement sur le terrain. En outre, elle devrait collaborer non seulement avec des associations professionnelles traditionnelles, mais aussi avec des organisations professionnelles du secteur de l'éducation, qui peuvent jouer un rôle décisif dans le développement des compétences. Parmi les autres partenaires importants figurent les entreprises de télécommunications, notamment dans les zones rurales des pays en développement, et particulièrement l'Afrique, où elles peuvent collaborer avec le gouvernement au déploiement d'infrastructures numériques dans les zones rurales, dans lesquelles l'accès à Internet est vital pour étendre les services éducatifs à des groupes mal desservis.

- 51.** Un représentant du gouvernement du Burundi indique que les compétences numériques et l'accès à l'éducation sont étroitement liés aux perspectives d'emploi. L'OIT et les gouvernements doivent examiner la question de l'inclusion des technologies dans l'enseignement, l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle des enseignants. De nombreux pays ont des difficultés pour garantir l'accès aux technologies en raison de problèmes d'infrastructures, par exemple une couverture insuffisante du réseau électrique. Il est important d'associer les enseignants à ces questions dans le cadre du dialogue social. Les programmes mis en place par le gouvernement du Burundi portent en particulier sur les centres de formation professionnelle pour les jeunes chômeurs, dont l'objectif est de leur offrir la possibilité d'améliorer leurs compétences, notamment technologiques, et d'accéder à l'apprentissage tout au long de la vie. Le ministère de l'Éducation a mis sur pied une formation de perfectionnement pour les enseignants, y compris durant les vacances scolaires, en vue notamment de mettre à jour leurs compétences techniques. Il a aussi financé des formations techniques, parallèlement à l'éducation de base. Mais il reste de nombreuses difficultés à surmonter pour que les établissements de formation professionnelle soient correctement équipés pour s'acquitter de leur mission.
- 52.** Un représentant du gouvernement du Maroc invite l'OIT à diffuser auprès des différents partenaires des connaissances sur la situation sociale et économique réelle et sur la nécessité du progrès technologique et social. L'OIT devrait élaborer des directives pour l'enseignement supérieur, qui offrent une vision claire de l'avenir du travail dans le secteur, en se fondant sur des critères permettant une certaine uniformisation. La coopération jouera un rôle essentiel en aidant les pays en développement à améliorer leurs systèmes d'éducation et de formation, tout en préservant leur indépendance. Par ailleurs, l'octroi de financements ne suffit pas à lui seul à apporter les améliorations nécessaires, et un système de gouvernance renforcé s'impose pour guider les investissements dans l'éducation et la formation.
- 53.** Le vice-président travailleur reconnaît la contribution qui pourrait être apportée par une collaboration avec le monde de l'entreprise. Il souligne à nouveau l'importance de partenariats et d'un dialogue tripartites, ceux qui effectuent le travail pouvant apporter une contribution extrêmement précieuse. Il est donc important d'évoluer vers un système de confiance et de responsabilité élevées, avec l'engagement total des enseignants et du personnel de l'éducation. L'éducation est un droit fondamental, non une marchandise. Par conséquent, elle doit être publique et accessible à tous, de façon à garantir qu'elle reste un bien public et, lorsqu'elle est dispensée par des prestataires privés, elle doit faire l'objet d'une réglementation et d'un suivi appropriés. Il convient de rappeler que la recommandation de 1966 est une déclaration conjointe et que tous les thèmes qui y sont liés peuvent être examinés dans le cadre de la présente réunion.

54. Le vice-président employeur constate que c'est au CEART qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre la recommandation de 1966, et que la présente réunion n'a donc pas à interférer dans ses travaux. Des représentants gouvernementaux et représentants des travailleurs de plusieurs pays ont cité de bons exemples de partenariats public-privé. Le débat sur les conditions de travail doit être équilibré, car on trouve de mauvaises conditions aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. S'il ne fait aucun doute que l'éducation est un bien public, cela ne signifie pas qu'elle doive nécessairement être dispensée par des institutions publiques. L'OIT ne reconnaît pas le droit à la déconnexion, contrairement à d'autres organisations. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est essentiel pour tous les travailleurs.

► IV. Examen et adoption du projet de conclusions

55. Les participants à la réunion ont nommé quatre représentants de chaque groupe pour constituer un groupe de travail sur les conclusions, qui s'est réuni l'après-midi du jeudi 20 mai 2021 afin d'examiner le projet de conclusions élaboré par le Bureau sur la base des discussions tenues les jours précédents. Si le groupe de travail a réussi à s'entendre sur bon nombre des conclusions proposées, il souligne aussi d'autres points sur lesquels aucun accord n'a encore été trouvé.
56. Le groupe de travail sur les conclusions était composé de représentants gouvernementaux: M^{me} Mahlet Hailu Guadey (vice-présidente, Éthiopie), M^{me} Roslena Johari (Brunéi Darussalam), M. Pablo Campos (Chili) et M^{me} Cheryl Daytec (Philippines); de représentants des employeurs: M. Jobst Hagedorn, M^{me} Rachel Simpson, M^{me} Noemi Castillo et M. Santiago García Gutiérrez (vice-président); et de représentants des travailleurs: M^{me} Marianne Brontveit, M. Jelmer Evers (vice-président), M. Sifiso Ndlovu et M^{me} Yamilé Socolovsky.
57. À la séance plénière du vendredi 21 mai 2021, les participants ont circonscrit le débat au projet de conclusions présenté dans le document TMDWA/2021/6, sur lequel les participants n'ont toujours pas réussi à s'entendre.

Défis et possibilités en matière de travail décent dans le secteur de l'éducation

Paragraphe 1 proposé

58. Suite à de nouveaux échanges, le vice-président employeur dit pouvoir accepter la suppression des mots «publics et privés», qui avaient été placés entre crochets, ainsi que l'ajout du libellé proposé par le Bureau à la fin de la première phrase, qui se lirait comme suit: «comme l'énoncent à la fois l'objectif de développement durable 4 concernant une éducation de qualité et la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail».
59. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président travailleur, il en est ainsi décidé.

Paragraphe 2 proposé

60. À l'issue d'une nouvelle discussion, le vice-président employeur dit pouvoir accepter le maintien de la dernière phrase, qui avait été laissée entre crochets, à savoir: «Il convient

donc de réfléchir à des possibilités permettant d'exploiter pleinement le potentiel de l'apprentissage en ligne.»

61. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président travailleur, il en est ainsi décidé.

Paragraphe 3 proposé

62. Suite à de nouveaux échanges, le vice-président employeur dit pouvoir appuyer la seconde proposition de première phrase proposée entre crochets, en remplaçant les mots «du recours croissant» par «de la problématique du recours croissant». La première phrase se lirait donc comme suit: «L'autonomie professionnelle est remise en question, en raison de facteurs politiques et économiques, et notamment de la problématique du recours croissant à la normalisation de l'éducation.», et le membre de phrase «, jouissant d'une autonomie suffisante», à la fin du paragraphe, doit être supprimé.
63. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président travailleur, il en est ainsi décidé.

Paragraphe 7 proposé

64. Suite à une nouvelle discussion, le vice-président travailleur dit pouvoir accepter la seconde phrase proposée par le Bureau, sur la base des débats tenus au sein du groupe de travail, tout en insistant pour que référence soit faite, au milieu de la phrase, aux technologies de l'information et de la communication, ce qui suppose de supprimer, à la fin de la phrase, «, ou encore en raison de l'utilisation des technologies et des médias sociaux». La dernière phrase se dirait donc comme suit: «Des cas de violence et de harcèlement se produisent dans le secteur de l'éducation, y compris via les technologies de l'information et de la communication, et peuvent être exacerbés en période de crise – comme celle liée à la pandémie de COVID-19 – ou lors de conflits.»
65. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président employeur, il en est ainsi décidé.

Garantir un système efficace d'apprentissage tout au long de la vie et une éducation de qualité pour tous: investir dans les capacités et l'emploi décent des éducateurs

Paragraphe 9 proposé

66. À l'issue d'un nouveau débat, le vice-président travailleur dit préférer le libellé «a un rôle à jouer» plutôt que «est un partenaire» dans la dernière phrase proposée, qui se dirait comme suit: «Le secteur privé a un rôle à jouer dans la fourniture d'une éducation de qualité.»
67. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président employeur, il en est ainsi décidé.

Nouveau paragraphe proposé à la suite du paragraphe 10

68. Le vice-président travailleur se dit prêt, suite à une nouvelle discussion et au vu du libellé approuvé ailleurs dans les conclusions, à retirer la proposition visant à insérer un nouveau paragraphe la suite du paragraphe 10.

Paragraphe 11 proposé

69. Suite à de nouveaux échanges, le vice-président travailleur dit pouvoir accepter l'inclusion du paragraphe qui était resté entre crochets, pour autant que les deux libellés proposés «devront être adaptés aux» et «devront tenir compte des» soient remplacés par le membre de phrase «évoluent au rythme des».
70. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président employeur, il en est ainsi décidé.

Nouveau paragraphe proposé à la suite du paragraphe 11

71. Le vice-président travailleur approuve l'insertion d'un nouveau paragraphe proposé à la suite du paragraphe 11, qui se dirait comme suit: «Le dialogue social, basé sur le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, a un rôle crucial à jouer dans l'élaboration des politiques de l'éducation et eu égard aux conditions de travail du personnel de l'éducation. Les consultations, les échanges d'information et autres formes de dialogue entre les partenaires sociaux ainsi qu'avec les gouvernements et les autres acteurs concernés sont également importants.»
72. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président employeur, il en est ainsi décidé.

Paragraphe 22 proposé

73. À l'issue d'une nouvelle discussion, le vice-président employeur dit pouvoir accepter le paragraphe proposé, pour autant que les modifications suivantes y soient apportées: remplacer, dans la première phrase, «jouent un rôle important dans» par «participent à»; supprimer, dans la deuxième phrase, «à tous les niveaux»; et maintenir les membres de phrase «et la réglementation» et «d'assumer leur responsabilité publique visant à», qui avaient été laissés entre crochets suite aux débats tenus au sein du groupe de travail.
74. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président travailleur, il en est ainsi décidé.

Recommandations concernant l'action future de l'Organisation internationale du Travail et de ses Membres

Paragraphe 23 proposé

75. Le vice-président travailleur appuie le libellé du paragraphe proposé.
76. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président employeur, il en est ainsi décidé.

Nouveau paragraphe proposé à la suite du paragraphe 23

77. Les participants à la réunion approuvent l'inclusion du nouveau paragraphe proposé à la suite du paragraphe 23, qui remplacerait le texte introductif du paragraphe 24 proposé.

Nouvel alinéa proposé à la suite de l'alinéa 23 c)

78. Le vice-président travailleur approuve l'inclusion d'un nouvel alinéa à la suite de l'alinéa 23 c), qui se lirait comme suit: «d) élaborer des politiques et des mesures permettant

d'assurer une protection appropriée de la vie privée et des données personnelles, de relever les défis et de saisir les opportunités dans le monde du travail qui découlent des transformations associées aux technologies numériques;».

79. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président employeur, il en est ainsi décidé.

Nouveaux alinéas proposés à la suite de l'alinéa 24 iii)

80. Le vice-président travailleur approuve l'inclusion d'un nouvel alinéa à la suite de l'alinéa 24 iii), qui se lirait comme suit: «envisager des politiques et stratégies visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée parmi les éducateurs dans le contexte d'un monde du travail numérisé;».
81. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président employeur, il en est ainsi décidé. Il est également convenu de ne pas inclure le deuxième alinéa proposé à la suite de l'alinéa 24 iii).

Alinéa 26 h) proposé

82. À l'issue d'une nouvelle discussion, le vice-président travailleur dit pouvoir accepter l'inclusion du membre de phrase «et les établissements d'enseignement», qui avait été laissé entre crochets suite aux discussions du groupe de travail.
83. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président employeur, il en est ainsi décidé.

Nouvel alinéa 26 f) proposé

84. Suite à de nouveaux échanges, le vice-président employeur se dit prêt à approuver l'inclusion du nouvel alinéa proposé, pour autant que soit ajouté, à la fin de l'alinéa, le membre de phrase «et notamment les besoins des enseignants et des formateurs en matière de compétences et de connaissances».
85. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président travailleur, il en est ainsi décidé.

Nouvelle annexe proposée

86. Le vice-président travailleur propose d'ajouter une annexe répertoriant les instruments internationaux mentionnés au cours des débats, précisant qu'il s'agit d'une pratique courante dans les conclusions de ce type de réunion.
87. Le vice-président employeur dit pouvoir souscrire à l'ajout de l'annexe proposée, pour autant que la référence au Cadre mondial IE/UNESCO en matière de normes professionnelles pour l'éducation soit supprimée, les employeurs n'ayant joué aucun rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce cadre. S'il peut comprendre l'importance de la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997), il estime que l'annexe devrait par ailleurs se contenter de recenser les instruments de l'OIT.
88. Avec l'appui de la vice-présidente gouvernementale et du vice-président travailleur, il en est ainsi décidé.
89. Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, section par section, telles qu'amendées.

► V. Adoption des conclusions

90. Les conclusions de la Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent sont adoptées ².

► VI. Clôture de la réunion

91. La secrétaire générale félicite l'ensemble des participants pour l'issue fructueuse de la réunion, qui montre que le dialogue social a une nouvelle fois pu être au cœur des débats, malgré les difficultés inhérentes à la tenue d'une réunion virtuelle. L'OIT et son personnel se réjouissent de revenir à un dialogue en direct dès qu'il sera possible de le faire en toute sécurité. L'oratrice remercie spécialement tous les participants qui ont déployé des efforts particuliers pour prendre part à la réunion, malgré la contrainte de décalages horaires parfois importants. Les participants peuvent être fiers d'avoir réussi à se mettre d'accord sur des conclusions solides, concrètes et tournées vers l'avenir. L'oratrice rend hommage au travail effectué par le bureau de la réunion, les différents groupes et les observateurs, ainsi que les membres du secrétariat et les interprètes.
92. Le vice-président employeur remercie lui aussi toutes les personnes impliquées et se félicite des résultats des travaux de la réunion. La bonne atmosphère qui a prévalu lors des débats et les négociations fructueuses montrent une nouvelle fois que le dialogue social a un rôle décisif à jouer dans le secteur et qu'il est possible de trouver un terrain d'entente, malgré des divergences importantes, et ce dans l'intérêt du secteur. Les personnes qui travaillent dans le secteur de l'éducation ne travaillent pas dans leur propre intérêt, mais au profit des apprenants, et elles contribuent de manière déterminante à garantir le bien-être à long terme de la société dans son ensemble. Il est essentiel de travailler main dans la main en ces temps particulièrement difficiles, pour le bien de la génération à venir. Chacun doit garder à l'esprit la nécessité d'avoir des orientations claires sur la marche à suivre dans un monde en mutation rapide.
93. Le vice-président travailleur déclare que l'enseignement est un métier merveilleux, source de joie et d'inspiration, les enseignants ayant le privilège de travailler avec des enfants. Les écoles doivent être des lieux qui offrent un sentiment d'appartenance, de bonheur et d'émerveillement, car elles font découvrir le monde aux enfants. Elles leur enseignent l'histoire, les grands penseurs, la gestion, les sciences et les arts, et les préparent au monde du travail. Elles sont l'essence même des communautés, car elles assument la responsabilité des enfants, pour leur permettent à leur tour d'assumer une responsabilité à l'égard du monde. Une éducation de qualité pour tous est un droit humain, et l'éducation publique un bien commun. Tous les enfants de la terre ont donc le droit d'étudier dans de bonnes écoles publiques dotées d'enseignants et de personnels de l'éducation qualifiés et bien préparés. Les investissements privés et les partenariats public-privé peuvent faire bénéficier les établissements d'enseignement de ressources, de précieuses expériences sur le lieu de travail, et de connaissances technologiques. Mais ils peuvent aussi constituer une menace pour la qualité de l'enseignement, l'équité et la liberté académique, c'est pourquoi ils

² Les conclusions de la réunion ont été publiées sur la [page Web](#) de la réunion.

doivent faire l'objet d'une surveillance et d'une réglementation minutieuses. Il convient de s'appuyer sur la recommandation de 1966, qui met en évidence le rôle primordial du dialogue social dans la promotion du travail décent, en particulier la stabilité professionnelle, des salaires adéquats, le bien-être, la gestion de lourdes charges de travail, les politiques de l'éducation et l'autonomie professionnelle. Il est également important que la négociation collective porte sur les problématiques liées à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage machine, en faisant spécifiquement référence à la protection des données et de la vie privée, de sorte que les éducateurs aient leur mot à dire à une époque où les changements rapides façonnent l'éducation. Il reste encore beaucoup de progrès à accomplir, en particulier en ce qui concerne le droit des éducateurs à la déconnexion, question sur laquelle de nombreux pays ont déjà pris des mesures et où le secteur de l'éducation doit montrer l'exemple. L'orateur tient lui aussi à remercier tous les participants ainsi que le Bureau.

- 94.** La vice-présidente gouvernementale félicite les participants pour l'adoption de conclusions importantes, qui fourniront de précieuses orientations pour préparer le secteur de l'éducation à l'avenir du travail. Les conclusions soulignent la nécessité de promouvoir le dialogue social dans le secteur pour garantir que les politiques de l'éducation tiennent compte des besoins du marché du travail, que le travail décent est une priorité dans le secteur, et que les principes à suivre sont appliqués au développement des technologies de l'éducation. Les conclusions s'intéressent particulièrement à l'éducation comme droit humain et indicateur de dignité humaine. Pour finir, l'oratrice remercie le secrétariat de la réunion, les participants et le Bureau.
- 95.** Le président se félicite du résultat des travaux de la réunion, qui auront une incidence sur les activités de l'OIT, mais aussi au-delà. La réunion a permis de rappeler que l'éducation n'est pas une marchandise, mais un droit humain fondamental et un bien public. Il est nécessaire d'investir dans l'éducation et la formation pour construire non seulement un monde du travail plus résilient, plus durable et davantage axé sur l'humain, mais aussi un avenir meilleur. Les participants ont insisté sur l'importance qu'il y a à faire en sorte que l'éducation réponde aux besoins de la société et du monde du travail. Le secteur offre des possibilités d'emploi et de développement durable, mais il doit aussi relever divers défis: assurer des conditions de travail et des salaires décents, garantir une charge de travail gérable, gérer l'introduction des technologies de l'éducation. La réunion a également mis en évidence la nécessité de garantir le professionnalisme, l'autonomie et la qualité des éducateurs. Elle a permis de rappeler au monde que les personnes sont au cœur de la réalisation de l'ensemble des ODD, et notamment de l'ODD 4. Les éducateurs, en collaboration avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, ont besoin de soutien pour instaurer l'égalité et réaliser le travail décent dans le secteur. Après avoir indiqué qu'il s'agit désormais de mettre en pratique les conclusions adoptées, l'orateur déclare la réunion close.